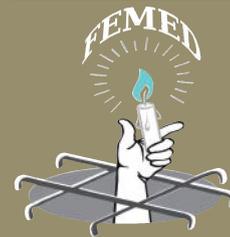


DEVOIR DE VÉRITÉ DUTY OF TRUTH



Numéro 2 – Novembre 2009 / Number 2 – November 2009

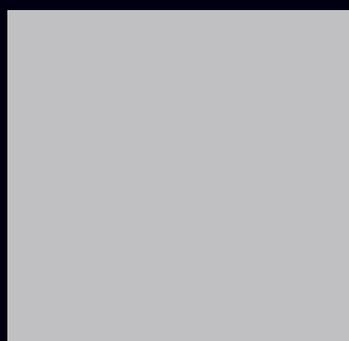


En Décembre 2009, la FEMED organisera la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne de familles de disparus autour du thème « Justice Transitionnelle et Disparitions Forcées » à Istanbul, en Turquie.

Voir p. 19 pour plus d'informations.

In December 2009, FEMED will organize the Third Euro-mediterranean meeting of the families of the disappeared with the theme of "Transitional Justice and Enforced Disappearances" in Istanbul, Turkey.

For more information, see p. 19.



SOMMAIRE / SUMMARY

2	ÉDITORIAL <i>EDITORIAL</i>
3 - 7	MISSIONS DE LA FEMED <i>MISSIONS OF THE FEMED</i>
8	FORMATION AU MAROC <i>TRAINING IN MARROCO</i>
9	FORUM ATELIER D'ALGER <i>FORUM-WORKSHOP IN ALGIERS</i>
10 - 13	ECHOS DE NOS MEMBRES <i>NEWS OF OUR MEMBERS</i>
13 - 18	ECHOS DES ASSOCIATIONS DE LA REGION <i>NEWS OF THE REGION'S ASSOCIATION</i>
19	BRÈVES <i>IN BRIEF</i>
20	A VENIR... <i>TO COME...</i>

Devoir de Vérité est le magazine semestriel de la FEMED. Son objectif est de présenter les activités de la Fédération et de ses membres. Il s'agit aussi de revenir sur les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euroméditerranéen et plus largement à travers le monde.

Fédération Euroméditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED)

Adresse : 148 rue Faubourg Saint-Denis, 75010, Paris, France.

Numéro de téléphone : + 33 (0)1 42 05 06 22

Email : femed@disparitions-euromed.org

Blog : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Ont collaboré à ce numéro : Nassera Dutour, Rachid El Manouzi, Wadih Al-Asmar, Virginie Lefèvre.

Conception graphique : Sophie Jamet

Numéro de téléphone : + 33 (0)6 64 17 50 02

Email : jametsophie8@hotmail.com

Site internet : www.jametsophie.com

Traduction : Elizabeth J. Rushing

Numéro de téléphone : + 33 (0)6 27 33 06 40

Email : elizabeth.rushing@gmail.com

Impression :

Ce numéro a été tiré à 1000 exemplaires

ISSN :

Duty of Truth is the biannual review of the FEMED. Its aim is to present the activities of the Federation and its members. It also reviews the stakes surrounding the fight against enforced disappearances in the euromediterranean region and throughout the world.

Euromediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED)

Address : 148 Faubourg Saint-Denis Street, 75010, Paris, France

Phone number : + 33 (0)1 42 05 06 22

Email : femed@disparitions-euromed.org

Blog : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Contributors for this edition : Nassera Dutour, Wadih Al-Asmar, Rachid El Manouzi, Virginie Lefèvre.

Design : Sophie Jamet

Phone number : + 33 (0)6 64 17 50 02

Email : jametsophie8@hotmail.com

Website : www.jametsophie.com

Translation : Elizabeth J. Rushing

Phone number: + 33 (0)6 27 33 06 40

Email : elizabeth.rushing@gmail.com

Printing :

1000 copies of this edition have been printed

ISSN :

Disparitions forcées et justice transitionnelle

Par Wadiah Al-Asmar, Membre du Bureau Exécutif de la FEMED

Disparaître c'est avant tout une arme implacable à la disposition de tous ceux qui cherchent à terroriser une population et à lui ôter toute velléité de résistance et d'opposition. Nous ne sommes malheureusement pas en présence d'un crime classique avec une victime, un criminel, un corps mais nous sommes plutôt face à l'inconnu, car souvent seule la victime est connue. Il n'y a ni corps ni criminel, et même quand ce dernier est connu l'absence de certitude sur le sort de la victime rend toute action judiciaire complexe. L'espoir de voir revenir la personne disparue met souvent les familles et les proches de la victime dans une ambivalence vis-à-vis du ravisseur potentiel. D'un côté, il existe un désir de justice et de vengeance. De l'autre côté, une envie de compromis et de négociation. Comment sortir de ce cercle vicieux, de ce piège infernal dans lequel se retrouvent toutes les familles de disparus que ce soit en Asie, en Amérique Latine ou dans le bassin méditerranéen ?

Penser l'avenir, voilà un des défis à relever quand on souhaite soutenir le combat contre la pratique des disparitions forcées. Certes, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est une lueur d'espoir. Toutefois, son absence de rétroactivité laisse des milliers de familles dans l'attente. Elles n'ont aucune réelle perspective de solution face à des régimes le plus souvent réticents à toute remise en question ou à toute recherche active de la vérité sur les cas de disparitions. Soutenir les familles c'est avant tout les aider à penser cet avenir, c'est définir ensemble les minimas de toute discussion avec les pouvoirs en place, minimas en dessous desquels tout accord serait inacceptable car injuste. Edicter ces minimas à froid et pour tous les contextes c'est prendre le risque de se tromper et d'aggraver la souffrance des familles au lieu de les soulager. Ces minimas, ils appartiennent en premier lieu aux familles de disparus, c'est à elles seules que revient la lourde tâche de définir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Répondre à l'attente des familles, c'est avant tout chercher à mettre en place les processus nécessaires pour assurer les minimas évoqués ci-haut. Il est douloureux d'admettre que tous les disparus ne reviendront pas vivants. Ceci ne doit pas nous empêcher de travailler et de réfléchir comme si tous allaient revenir vivants, tout en nous préparant à la dure réalité.

La justice transitionnelle est une des approches qui permettrait de répondre aux attentes des familles et de proposer aux pouvoirs en place une sortie de crise acceptable. Les exemples où de tels mécanismes de transition ont été mis en œuvre sont autant d'arguments pour promouvoir son application, tant du côté des régimes en place que du côté des familles. La justice transitionnelle devrait permettre de réparer une partie du tort que l'absence de justice classique pour les victimes laissera à jamais irréparable.

Les mécanismes de justice transitionnelle, ou tout autre mécanisme de réconciliation ne sauraient en aucun cas définir ces minimas ou encore moins être le prétexte pour les réduire.

Enforced Disappearances and Transitional Justice

By Wadiah Al-Asmar, Member of the Executive Board of FEMED

To disappear a person is, before anything else, an implacable arm at the disposal of those who want to terrorize a population or suppress any kind of resistance and opposition. Unfortunately, we are not facing a classic crime with a victim, a criminal, or a body. We are facing the unknown, because only the victim is known. There is no body and no criminal, and even when this latter is known, the lack of certainty about the victim's fate renders any legal action complex. The hope of seeing the return of the disappeared frequently forces the family and relatives of the victim to be ambivalent towards the potential abductor. On one hand, there is desire for justice and revenge. On the other hand, there is a need for compromise and negotiation. How can we put an end to this vicious circle, this infernal trap where all the families of the disappeared from Asia, Latin America and the Euro-mediterranean region find themselves?

In thinking about the future, this is one of the challenges to take up if we want to support the struggle against the practise of enforced disappeared. To be sure, the International Covenant for the Protection of all Persons against Enforced Disappearances is a ray of hope. However, its lack of retroactivity leaves thousands of families waiting. They have no real solution because they are faced with regimes that are more than often reluctant to question their actions or to effectively investigate the truth about the disappearances. To support these families means, before all, to help them think about this future, to define together the minimum conditions of the discussion with the authorities in place, a threshold without which an agreement would be impossible to conclude. To define these thresholds for all the contexts is to risk aggravating the suffering of these families instead of relieving them. These thresholds belong first and foremost to the families of the disappeared. They are the only ones who can define what is or is not acceptable.

Answering the expectations of these families is before all to look for the implementation of the process, which is necessary to ensure the minimum conditions mentioned previously are satisfied. It is painful to admit that not all the disappeared will come back alive, but it can't prevent us from working and thinking as though all of them will come back alive, while still being prepared for the harsh reality.

Transitional justice is one of the approaches that would answer the expectations of the families and at the same time propose possibilities to the authorities in place to exit these crises in an acceptable way. The examples where such mechanisms have been implemented can be used as arguments to promote their application, both for the authorities and on the side of the families. Transitional justice should partly repair the wrong that the absence of classical justice leaves forever irreparable.

The mechanisms of transitional justice, or any other reconciliation mechanisms, should not in any case define these threshold criteria, let alone serve as a pretext to reduce these conditions. ■

Plaidoyer sur les disparitions forcées dans la région : une délégation de la FEMED se rend à Genève

La FEMED, en 2009, poursuit ses missions de sensibilisation et c'est dans ce cadre qu'une délégation de la Fédération s'est rendue à Genève en Mars. L'objectif de ces différentes rencontres est de renforcer les contacts, d'établir de nouveaux liens auprès des missions permanentes, du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Comité international de la Croix-Rouge. Ainsi, la FEMED, ses activités, la réalité des disparitions forcées dans la région et la nécessité que la Convention soit ratifiée rapidement ont figuré parmi les thèmes abordés avec ces différents interlocuteurs. Lors de cette mission, l'Ambassadeur du Liban à Genève a ainsi assuré la FEMED que la ratification de la Convention par ce pays ne posait aucun problème. Pour sa part, le Chargé des droits de l'homme de la mission permanente des Etats-Unis a précisé que l'administration Obama comptait s'engager activement dans le dossier des droits de l'homme mais que la ratification de la Convention n'avait pas encore été envisagée.

Lobbying on the enforced disappearances in the region : FEMED delegates went to Geneva

FEMED, in 2009, is still lobbying missions; it is within this framework that a FEMED delegation went to Geneva in March. The aim of these meetings was to reinforce contacts and to establish new links with permanent missions, the Office of the High Commissioner for Human Rights and the International Committee of the Red Cross. Among the subjects addressed were FEMED, its activities, the reality of enforced disappearances in the region and the necessity to ratify urgently the Convention. During this mission, the Ambassador of Lebanon in Geneva told FEMED that the ratification of the Convention by his country was not raising any problems. The U.S. Permanent Mission's human rights officer said that the Obama administration wanted to be actively involved in the human rights field but that the ratification of the Convention had not been yet discussed. ■



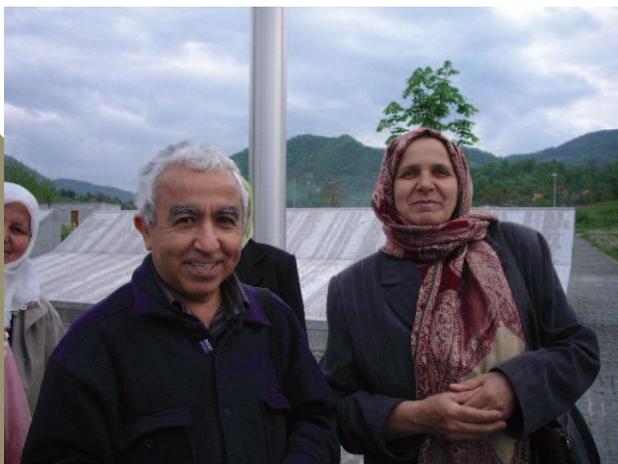
« Vérité en Algérie : Bilan et perspectives un an après les recommandations onusiennes »

Les 5 et 6 mars 2009 s'est tenue une Conférence sur la « Vérité en Algérie : Bilan et perspectives un an après les recommandations onusiennes » au Centre International des Conférences de Genève. Cette Conférence a été organisée par le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA), en partenariat avec l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), les associations algériennes de familles de victimes du terrorisme Djazaïrouna et Somoud, avec le soutien de la Fédération Euroméditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et le Cairo Institute for Human Rights (CIHRS). Le premier jour, les participants à cette Conférence ont abordé la question de l'impunité des auteurs de crimes graves que consacre la Charte « pour la paix et la réconciliation nationale ». Ils ont également fait le point sur la position officielle des autorités algériennes à l'égard des recommandations des mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme. Le deuxième jour, les participants ont débattu de la création d'un mécanisme de justice transitionnelle qui pourrait mener le pays à une paix effective en Algérie et qui permette d'établir la vérité et de rendre justice aux victimes, conformément aux conclusions et recommandations du « Séminaire pour la Vérité, la Paix et la Conciliation », organisé à Bruxelles les 18 et 19 mars 2007. Les participants ont notamment abordé longuement la question des formes de réparation souhaitées par les victimes. Il en résulte que la réparation ne peut se limiter à un aspect financier.

La réparation telle que définie par le droit international comporte cinq formes : la restitution, l'indemnisation, la réadaptation ou réhabilitation, la satisfaction et les garanties de non renouvellement.

Les participants, dans leur ensemble, ont regretté que cette Conférence n'ait pu se tenir en Algérie. Ils saluent par ailleurs la présence des représentants de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) qui ont répondu à l'invitation des organisateurs. Cette contribution est considérée comme une première qui mérite d'être rééditée en Algérie. Les représentants de la CNCPPDH ont présenté leur bilan des mesures d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Les organisateurs trouvent ce bilan en deçà de leurs attentes. Les participants demandent aux autorités algériennes qu'elles permettent l'organisation d'événements de ce type en Algérie dans un avenir très proche.

Les participants ont également regretté que plusieurs associations de victimes, dont SOS Disparus, n'aient toujours pas obtenu un statut juridique légal de la part des autorités algériennes. Ce statut leur permettrait en effet de sortir de la situation actuelle où leurs activités sont réprimées et de pouvoir travailler en toute quiétude sous la protection de la loi.





«Truth in Algeria : Review and perspectives one year after observations»

On March 5 and 6, 2009, the Conference "Truth in Algeria: Review and perspectives one year after UN observations" took place at the International Conference Centre in Geneva, Switzerland. This Conference was organized by the Collective of the Families of the Disappeared in Algeria (CFDA), in partnership with the World Organisation against Torture (OMCT), the Algerian associations of the families of victims of terrorism Djazaïrouna and Somoud, with the support of the Euro-mediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED), the International Federation of Human Rights (FIDH) and the Cairo Institute for Human Rights (CIHRS). On the first day, participants in the Conference touched on the issue of impunity for perpetrators of serious crimes, as stated in the "Charter for Peace and National Reconciliation." They also reviewed the official position of the Algerian authorities on the recommendations made by UN human rights mechanisms. On the second day, the participants discussed the creation of a transitional justice mechanism. This mechanism would effectively consolidate peace in Algeria, allow for the establishment of truth, and provide justice to victims, according to the conclusions and recommendations of the "Seminar for Truth, Peace and Conciliation," organized in Brussels on March 18 and 19, 2007. In particular, the participants talked about the different types of reparation for victims. They also underlined that reparations cannot be limited to a financial aid. The participants deplored the fact that this Conference did not take place in Algeria. They greeted the presence of representatives from the National Consultative Commission for the Promotion and Protection of Human Rights (CNCPPDH), who responded to the invitation of the organizers. This contribution is considered as a first, which deserves to be repeated in Algeria. The representatives from the CNCPPDH presented their review of the measures to implement the Charter for Peace and National Reconciliation. The organizers considered this review to be less than what they had expected.

The participants ask the Algerian authorities to allow for the organization of such events in Algeria in the near future.

The participants also regretted that many associations for victims, among them SOS Disparus, have yet to obtain legal recognition from the authorities. This recognition would allow them to escape their current situation, where activities are merely tolerated, and would enable them to work under the protection of the law.

Les recommandations de la Conférence sont disponibles sur le site internet du CFDA / The recommendations are available on the CFDA's website : www.algerie-disparus.org ■

La prochaine fois à Alger ?

Par Eric Sottas, Secrétaire Général de l'OMCT

Extraits tirés du blog :

<http://torture.blogs.liberation.fr/sottas/2009/03/la-prochaine-fo.html>

[...]

Une des caractéristiques distinctives de cette rencontre, c'est que témoignaient conjointement, et avec les mêmes demandes, les familles des victimes des autorités algériennes et celles martyrisées par les Islamistes. Deux visions de l'Algérie, deux approches différentes, pour ne pas dire antagonistes, du conflit, mais les mêmes exigences : la vérité, la justice et la conciliation.

[...]

Malgré l'absence de représentant officiel des autorités algériennes, la participation d'une instance constituée par les autorités, même non investie par le gouvernement d'une mission de dialogue, est un signe que chacun s'efforce d'interpréter : pas timide vers l'ouverture d'un vrai dialogue ou un positionnement électoraliste sans lendemain ? Difficile de répondre, mais des deux côtés on a affirmé que le vrai débat devait et ne pouvait se tenir qu'à Alger. Alors, la prochaine fois à Alger ?

Next time in Algiers ?

By Eric Sottas, Secretary General of the OMCT

Extracts from the blog :

<http://torture.blogs.liberation.fr/sottas/2009/03/la-prochaine-fo.html>

[...]

One of the distinctive characteristics of this meeting was that the families of the victims of the Algerian authorities and those martyred par the Islamists were jointly giving their testimony. Two visions of Algeria, two different approaches of the conflict, we can even say antagonistic, but with the same demands: truth, justice and conciliation.

[...]

Despite the absence of a representative from the Algerian authorities, the participation of an organ constituted by the authorities, even if it was not officially in charge of a dialog mission, is a sign that everyone is trying to interpret: a timid step towards the opening of a real dialog or a vote-catching positioning without a future?

It is hard to answer but on both sides it has been said that the real debate should and could only take place in Algiers. So, next time in Algiers ?

Halte à l'impunité en Bosnie !

En avril 2009, la FEMED s'est penchée vers les pays de l'est et a conduit une mission en Bosnie-Herzégovine. Du côté des associations de familles de disparus, le portrait bosniaque est assez particulier. Il existe en effet plus d'une centaine d'associations locales, une union de ses différentes associations par ethnicité et une coordination régionale des associations pour toute l'ex-Yougoslavie dans cette région. Ainsi, les organisations suivantes, du côté de la société civile, ont été rencontrées : Comité de coordination régional des associations de familles de disparus de l'ex-Yougoslavie, l'Association de citoyens « Femmes de Srebrenica », l'Association de citoyens « Mères de Srebrenica », l'Association des familles de personnes disparues de la région de Sarajevo Romaninja, l'Association de citoyens « Femmes de Prodinje », l'Union des Associations Bosniaques des Familles de personnes capturées et disparues de Bosnie-Herzégovine. Le Projet d'Identification de Prodinje ainsi que la Division de la Coordination de l'Identification de l'ICMP ont eux aussi été visités et ont permis à la délégation de s'informer sur leur travail. Ainsi, l'ICMP, grâce à ses laboratoires, peut analyser jusqu'à 150 échantillons d'ADN par jour. Généralement, un échantillon d'os ou de dent est prélevé sur le corps. En parallèle, les proches de la personne disparue donnent un échantillon de leur sang. Pour ce faire, l'ICMP compte sur l'appui des associations de familles de disparus qui demandent aux proches de donner leur sang. Enfin, et à l'aide d'un logiciel, les experts comparent ensuite les prélèvements et peuvent procéder à l'identification. Très intéressée par ce processus, la FEMED a pu constater qu'il avait permis de nombreuses identifications. Aussi, la FEMED pense à organiser des activités qui permettraient aux associations d'échanger leurs expériences dans le domaine de l'identification par tests ADN. Ainsi, cette technique pourrait être utilisée dans d'autres pays de la Fédération.

Du côté gouvernemental, la FEMED a rencontré la Cheffe du Département de Protection des Droits de l'Homme ainsi que le Président de l'Institut sur les Personnes Disparues. Ils ont entre autres présenté à la FEMED la loi sur les personnes disparues adoptée en Bosnie.

End impunity in Bosnia !

In April 2009, FEMED looked into the Eastern countries of the region and went to Bosnia. On the side of the Bosnian associations, the portrait is quite particular. In this region, there are more than one hundred local associations, a union of these different associations gathering them by ethnic groups, and a regional coordination of the associations from the former Yugoslavia. Within civil society, the following associations were met: the regional coordination committee of the associations of the families of the disappeared from former Yugoslavia, the association of citizens "Mothers of Srebrenica," the association of the families of the disappeared of the Sarajevo Romaninja region, the association of citizens "Women of Prodinje," and the Union of Bosnian associations of the families of persons kidnapped and disappeared from Bosnia. The Identification Project, located in Prodinje, and the ICMP Coordination Division of Identification were also visited and allowed the delegation to be informed on their work. ICMP, thanks to its laboratories, can analyze up to 150 DNA samples per day. Generally, a bone or tooth sample is taken from the body, and the relatives of the disappeared give a sample of their blood. In order to complete this process with the relatives, ICMP relies on the associations of the families of the disappeared. Then, with the help of a specific software, the experts compare the samples and can identify the disappeared. FEMED is very interested in this process and has been able to witness that it leads to numerous identifications. FEMED hopes to organize activities which would allow the associations to exchange their experiences in the DNA identification domain. Furthermore, DNA could be used in others countries that are members of the Federation. On the governmental side, FEMED met with the Chief of the Human Rights Protection Department and the President of the Institute on Missing Persons. They presented to FEMED, among other subjects, the law on disappeared persons. ■



Cimetière et Mémorial de Potocari

La délégation de la FEMED s'est ensuite rendue au Mémorial Potocari de Srebrenica situé face au cimetière, où sont enterrés les victimes de Srebrenica. Le cimetière de Potocari dont la construction a débuté en 2000, a été formellement inauguré par le Président Clinton en 2003. Ce lieu de mémoire est situé à Srebrenica, où plusieurs centaines de personnes ont été tuées ou sont disparues à ce jour. Une commémoration a lieu à chaque 11 juillet, date à laquelle des centaines de personnes ont été massacrées en 1995. A chaque anniversaire, plusieurs centaines de corps nouvellement identifiés sont enterrés à cet endroit. En face de ce cimetière est située l'usine Battery où le bataillon néerlandais de l'ONU avait ses quartiers généraux en 1995, au moment du génocide. Par un décret du Haut Représentant Paddy Ashdown, il a été décidé que cet endroit serait préservé comme un site de mémoire. Ainsi, le bâtiment abrite de nombreux artefacts de personnes tuées ou disparues lors du massacre de Srebrenica et présente une projection vidéo sur les événements de 1995.

Cemetery and Potocari Memorial

The FEMED delegation went afterwards to the Potocari Memorial of Srebrenica, located in front of the cemetery dedicated to the Srebrenica massacre. The Potocari cemetery, construction for which began in 2000, was officially inaugurated in 2003 by former U.S. President Bill Clinton. This memorial is located in Srebrenica, where hundreds of persons were killed or are still disappeared. A commemoration takes place each July 11th, the date on which many were massacred in 1995. Each year, several newly identified bodies are buried. In front of this cemetery is the Battery factory, where the Dutch UN blue helmets were headquartered in 1995 during the genocide. High Representative Paddy Ashdown enacted a decree to keep this place a memorial. The factory now serves as a museum that houses objects belonging to those killed or disappeared in Srebrenica are exposed. A video on these events is also shown to visitors.

Disparitions forcées dans les Balkans

De 1991 à 1995, un terrible conflit a meurtri les Balkans. Suite à ces exactions, des milliers de personnes ont disparues. Selon la Commission Internationale pour les Personnes Disparues (ICMP), 13 000 disparitions forcées ont été recensées. L'impunité est la loi pour la majorité des bourreaux ce qui amène les familles à réclamer encore et toujours la Vérité alors qu'elles attendent aussi une réparation pour le préjudice subi. De 1998 à 2000 au Kosovo, environ 3000 Albanais et 1500 Roms, Serbes et autres membres de minorités ont disparus. Ni la police ni l'ONU n'ont mené des enquêtes qui ont abouti sur ces différents cas.

Enforced disappearances in the Balkans

From 1991 to 1995, a terrible conflict struck the Balkans. Following these exactions, thousands of persons have disappeared. According to the International Commission for Missing Persons (ICMP), 13,000 enforced disappearances have been recorded. Impunity is the rule for most of the executioners, which leads the families to ask again and again for truth. They are also asking for reparations for the damage they have suffered. From 1998 to 2000 in Kosovo, around 3,000 Albanese and 1,500 Roma, Serbian and other minorities disappeared. Neither the police nor the UN has been able to obtain results following the investigations on these cases.

Procès Karadzic

Le procès de Radovan Karadzic devait démarrer le 26 octobre 2009, devant le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), situé à La Haye, aux Pays-Bas. Radovan Karadzic a été arrêté en juillet 2008 à Belgrade après plus d'une décennie de cavale, visant à échapper aux mandats d'arrêt émis contre lui. L'ancien leader des Serbes de Bosnie est accusé devant le TPIY génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis durant la guerre de Bosnie (1992-1995). Or, Radovan Karadzic a décidé de boycotter ce procès, refusant l'assistance de tout avocat et arguant qu'il n'avait pas eu le temps de lire les documents de l'accusation. Cette attitude a provoqué la colère des Mères de Srebrenica qui étaient présentes à l'ouverture du procès à La Haye. Farida Efendic résume bien l'indignation des proches de disparus : « Je voulais suivre le procès de Karadzic à la télévision, mais à quoi bon regarder une chaise vide ? »

Karadzic trial

The trial of Radovan Karadzic was scheduled to start on October 26 2009 before the International Criminal Tribunal for former Yugoslavia, located in the Hague, in the Netherlands. Radovan Karadzic was arrested in July 2009 in Belgrade after a decade on the run, with the aim of escaping the search warrant enacted against him. This former leader of the Serbians in Bosnia is indicted for genocide, war crimes and crimes against humanity perpetrated during the Bosnia war (1992-1995). Radovan Karadzic made the decision to boycott his trial, denying the assistance of a lawyer and saying that he didn't get the time to read all the documents coming from the Prosecutor. This attitude made the Mothers of Srebrenica angry and they were attending the trial in The Hague. Farida Efendic summarizes the indignation of the relatives of the disappeared: "I would like to follow the Karadzic trial on TV, but what is the purpose of looking at an empty chair?"

Pour plus d'informations, voir la fiche informative préparée par le Tribunal spécial pour l'ex-Yougoslavie: http://www.icty.org/x/cases/karadzic/cis/fr/cis_karadzic_fr.pdf

For more information, see the case information sheet prepared by the International Criminal Tribunal for former Yugoslavia:
http://www.icty.org/x/cases/karadzic/cis/en/cis_karadzic_en.pdf

Deux communautés, une seule volonté : faire la Vérité sur les crimes du passé à Chypre

En mai 2009, une mission de la FEMED a été réalisée à Chypre dans la mesure où ce pays connaît une expérience toute particulière en ma-

tière de justice transitionnelle. A cet effet, la FEMED a rencontré le « médiateur » du Comité pour les personnes disparues, organe chargé du dossier des disparitions forcées sur l'île.

Two communities, one wish : to discover the Truth about past crimes in Cyprus.

In May 2009, a FEMED mission went to Cyprus because this country has a particular experience regarding transitional justice. To this purpose, FEMED met the "mediator" of the Committee for Missing Persons, the organ in charge of the enforced disappearances on the island.

Historique du Comité pour les Personnes Disparues (CMP)

Dans les années 1970, les deux communautés présentes à Chypre ont tenu de nombreuses rencontres pour trouver une solution au problème des disparitions forcées. Puis, l'Assemblée Générale de l'ONU a, au sein de plusieurs résolutions, appelé de ses vœux la création d'un organe qui permettrait de régler ce problème. En 1981, suite à un accord conclu entre les deux communautés, chypriotes grecques et turques, le Comité pour les personnes disparues a été créé. Le mandat du CMP est d'établir le sort réservé aux personnes disparues et non pas les responsabilités de la disparition ou ses circonstances. Le CMP est composé d'un membre par communauté et d'une tierce partie, sélectionnée par le Comité International de la Croix-Rouge et nommée par le Secrétaire Général des Nations Unies. Les membres actuels sont : Christophe Girod (Tierce partie), Elias Georgiades (Chypriotes grecs) et Güliden Plümer Küçük (Chypriotes turcs). Jusqu'en 1997, année où les deux communautés ont accepté d'échanger des informations entre elles sur les charniers ainsi que des dépouilles, les activités du Comité ont été limitées. A partir de juillet 2007, suite à l'accord du CMP donné en 2004 pour étendre le champ de ses activités, le Comité a commencé à restituer les corps aux deux communautés, suite à des recherches archéologiques, anthropologiques et génétiques. En septembre 2009, le CMP faisait le point sur sa mission : 562 corps ont été exhumés, 290 charniers ont été ouverts et 172 individus ont été identifiés. Ainsi, des cérémonies officielles sont organisées, dans les deux parties de l'île, pour l'inhumation des personnes identifiées.

History of the Committee for Missing Persons (CMP)

During the seventies, the two communities in Cyprus held many meetings in order to find a solution to the problem of enforced disappearances. The UN General Assembly, in many resolutions, called upon the creation of a body that would put an end to this problem. In 1981, following an agreement between the Greek and Turkish Cypriots, the CMP was created. The mandate of the CMP is to establish the fate of disappeared persons and not to determine the responsibilities regarding the disappearance or its circumstances. The CMP is composed of a representative for each community and a third party, selected by the ICRC and appointed by the UN General Secretary. The current members are: Christophe Girod (Third Party), Elias Georgiades (Greek Cypriot) and Güliden Plümer (Turkish Cypriots). Until 1997, the year during which the two communities accepted to exchange information between them on mass graves and bodies, the activities of the Committee were limited. After July 2007, following the agreement given to the CMO in 2004 in order to extend its activities, the CMP started to give back the bodies to the two communities, after some archaeological, anthropological and genetic investigations. In September 2009, the CMP evaluate its mission: 562 bodies have been exhumed, 290 mass graves have been opened and 172 individuals have been identified. Official ceremonies were organized, on the two parts of the island, to bury the identified bodies. ■

Dans le cadre de sa mission, la délégation de la FEMED a aussi mené des entretiens avec l'association des familles de disparus de la partie nord de l'île et l'association de la partie sud de l'île. Une conférence sur les disparitions forcées a aussi été organisée à l'occasion de la présence de la FEMED sur place, par l'Initiative bicommunautaire pour les disparus, une association nouvellement créée qui regroupe les deux communautés de l'île. Lors de cette conférence, la délégation de la FEMED a pu rencontrer de nombreux interlocuteurs œuvrant sur la problématique des disparitions forcées à Chypre : Centre International sur la Justice Transitionnelle (ICTJ), Commission Européenne, Ambassades, etc. Des discussions ont aussi eu lieu avec l'ONG Truth Now, composée d'avocats et de chercheurs.

Within the framework of its mission, the FEMED delegation also led some meetings with the associations of the families of the disappeared in the northern and southern parts of the island. A conference on enforced disappearances has also been organized on that occasion by the Bi-communal initiative for the disappeared, an association newly created which is gathering the two communities on the island. During this conference, the FEMED delegation met several organizations working on the enforced disappearances issue in Cyprus, such as the International Centre for Transitional Justice (ICTJ), European Commission, Embassies, etc. Discussions also took place with the NGO Truth Now, which is composed of lawyers and researchers.

Dans la presse...

Disparitions forcées : appel au dialogue

Source : El Watan, 26 juin 2009, Adlène Meddi

La Fédération euroméditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) a exhorté les autorités algériennes au dialogue sur la question des disparitions forcées. La Fédération, créée en mai 2007 à Beyrouth, a tenu à Alger les 12 et 13 juin derniers son conseil d'administration dans les locaux de son association membre, SOS Disparus. La FEMED a également appelé à instaurer une commission Vérité pour faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme, à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et à reconnaître l'existence légale de SOS Disparus.

In the press...

Enforced Disappearances: an appeal for dialog

El Watan, June 26 2009, Adlène Meddi

The Euromed Federation against Enforced Disappearances (FEMED) has urged the Algerian authorities to accept dialog on the issue of enforced disappearances. The Federation, created in May 2007 in Beirut, held its Administrative Board meeting in Algiers on June 12 and 13 in the offices of its member, SOS Disappeared. The FEMED also asked for the establishment of a truth commission in order to shed light on the truth of human rights violations, for the ratification of the International Covenant for the Protection of all Persons from Enforced Disappearances, and for the official recognition of SOS Disappeared.

Harcelées, les associations algériennes poursuivent inlassablement leur combat pour que la Vérité éclate !

A l'occasion de son conseil d'administration qui s'est tenu en Algérie en juin 2009, la FEMED est allée à la rencontre des associations algériennes de familles de disparus. Ainsi, une délégation de la FEMED s'est rendue à Blida, dans les locaux de Djazaïrouna, une association de victimes de terroristes. La présidente de l'association, Cherifa Kheddar, a présenté les activités de l'association. Parmi ces activités figure un programme de sensibilisation sur la violence, destiné aux jeunes, qui amène Djazaïrouna à visiter les écoles de la région de Blida. Les jeunes peuvent ainsi exprimer comment ils perçoivent la violence et il s'agit aussi de prévenir ce type d'agressivité.

La FEMED a aussi rencontré des représentants de Somoud, une association de personnes enlevées par les groupes armés islamistes et disparues. Le président de l'association, Ali Merabet a lui-même deux de ses frères qui sont disparus. Ils ont été enlevés par les groupes armés il y a maintenant plus d'une décennie. Devant ces graves violations des droits de l'homme, Ali Merabet poursuit avec son association un combat pour que toute la Vérité soit faite !

Les Mères de disparus, membres de l'association SOS Disparus ont quant à elles, longuement échangé avec les représentants de la Fédération. Au cours de ces différentes rencontres, il est ressorti que la chape de plomb qui pèse sur l'Algérie depuis l'adoption de la dernière mesure d'amnistie en date, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application, ne saurait faire taire les demandes de Vérité et de Justice des proches de disparus et de toutes les victimes qui estiment que ce déni de justice se doit d'être dénoncé de tous pour mettre fin au règne de l'impunité et de l'arbitraire en Algérie.

Harassed, Algerian associations are still fighting endlessly for Truth !

On the occasion of its Administrative Board meeting, which took place in Algeria in June 2009, FEMED met the Algerian associations of the families of the disappeared. A FEMED delegation went to Blida, in Djazaïrouna's office, an association of the victims of the terrorism. The President of the association, Cherifa Kheddar, presented the activities of the association. Among these activities is a sensitizing program on violence, targeting young Algerians, which leads Djazaïrouna to visit the schools of the region. The youth can express how they see violence, and the goal is also to prevent this type of aggressive behaviour.

FEMED also met with representatives of Somoud, an association of persons kidnapped by Islamists armed groups and disappeared. The president of the association, Ali Merabet, has two disappeared brothers. They were kidnapped by armed groups over a decade ago. Facing these serious human rights violations, Ali Merabet is still fighting for Truth.

Mothers of the disappeared, members of SOS Disappeared, had a lengthy exchange with the representatives of the Federation. During these meetings, the delegation witnessed the silence that is hurting Algeria on the enforced disappearances, since the adoption of the Charter for Peace and National Reconciliation and the texts bearing its application is not enough to shut down the claims of the families asking for truth and justice. The victims think that this denial of justice must be denounced in order to put an end to impunity in Algeria. ■

FORMATION AU MAROC / TRAINING IN MARROCO

De la formation à la sensibilisation, les militants marocains et la FEMED s'unissent pour garantir la non répétition des disparitions forcées

Les 15 et 16 mars 2009, la FEMED a organisé un séminaire de formation sur les mécanismes de protection des droits de l'homme, parmi lesquels la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Cette activité a eu lieu à Rabat et a réuni une vingtaine de militants et militantes marocains issus des familles de disparus, et de membres de l'AMDH, l'OMDH ainsi que du FMVJ (Comité de coordination des familles, membre fondateur de la FEMED). Une journée a également été consacrée au montage de projets et à la recherche de financements grâce au concours de l'association SODEPAU. Les militants présents ont notamment pu discuter sur les mécanismes internationaux pertinents dans l'élucidation des cas de disparitions forcées non résolus par l'IER et échanger sur la préparation de la visite du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires au Maroc du 22 au 25 juin 2009.

Puis, la FEMED a souhaité initier une campagne pour la ratification de la Convention par le Maroc et ce pour poursuivre les efforts entamés lors de la Conférence de Rabat en juin 2008. La FEMED a donc sollicité, en mars 2009, des rencontres avec les autorités marocaines. Ainsi, les 17 et le 18 mars, les Secrétaires Généraux de la Primature et du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ainsi que le Directeur de la Grâce et des Affaires Pénales du Ministère de la Justice ont été rencontrés par une délégation composée d'associations marocaines (AMDH, APADM, FMVJ, OMDH) et internationales (FEMED, Aim for Human Rights, ICAED).

Les autorités marocaines ont réitéré leur attachement à la Convention et leur engagement en vue de la ratification qui interviendrait, selon leurs déclarations, avant la fin de 2009. La procédure de ratification est donc entamée et la Convention, après avoir reçu des avis favorables de tous les Ministères concernés, est actuellement étudiée par le Secrétariat Général du Gouvernement. Les associations ont également été informées que le nouveau projet de Code Pénal actuellement en cours d'élaboration inclurait l'incrimination de disparition forcée, tel que cela est exigé par la Convention.

Devant cette volonté unanime de s'engager fermement et définitivement en faveur de la Convention, les associations demandent aux autorités marocaines de ratifier la Convention dans les plus brefs délais.

Afin d'assurer le suivi de ces projets, l'un des membres de la FEMED, s'est rendu au Maroc, en mai 2009, afin de préparer, conjointement avec les associations marocaines, la visite du GTDF dans ce pays (notamment en préparant des cas individuels de disparitions forcées afin de les soumettre au GTDF).

From training to sensitizing, Moroccan militants and FEMED are working together to ensure the non-repetition of enforced disappearances

On March 15 and 16, 2009, FEMED organized a training seminar on the human rights protection mechanisms, among them the International Covenant for the Protection of all Persons from Enforced Disappearances. This activity took place in Rabat and gathered 20 persons: families of the disappeared, and members of AMDH, OMDH and FMVJ (Coordination Committee of the Families, founding member of the FEMED). One day was dedicated to the project engineering and to the funding with the help of the SODEPAU association. The participants used the occasion to discuss the appropriate international mechanisms to use for unresolved cases of enforced disappearances by the Instance Equité et Réconciliation. They also discussed the preparation of the WGEID visit to Morocco from June 22 to 25, 2009.

FEMED has decided to initiate a campaign for the ratification of the Convention by Morocco and to continue its efforts in this sense and started during the Rabat Conference in June 2008.

FEMED has asked for appointments, in March 2009, with the Moroccan authorities. On March 17 and 19, the General Secretaries of the Prime Minister and the Consultative Council for Human Rights and the Director of the Justice Ministry were met by the delegation composed of Moroccan associations (AMDH, APADM, FMVJ, OMDH) and international organizations (FEMED, Aim for Human Rights, ICAED). The Moroccan authorities repeated that the Convention was important and that they were involved in its ratification, which has consequently

begun. The Convention, after all the Ministries gave their advice in favour of it, is currently being studied by the General Secretary of the Government. The associations were informed that the new project of the Penal Code was elaborated and that it will include the crime of enforced disappearances, as is provided in the Convention.

Because of this unanimous will to be definitively and clearly involved in favour of the Convention, the associations asked the Moroccan authorities to ratify the Convention urgently.

In order to ensure the follow-up of its projects, one of the FEMED members went to Morocco in May 2009. He prepared jointly with the associations the visit of the WGEID. He established with them some individual files of the disappeared, to be submitted to the Working Group. ■



De nombreux articles ont été publiés suite à la Campagne pour la ratification de la Convention par le Maroc et à la visite de la FEMED dans ce pays. On en trouvera une présentation sur le blog de la FEMED : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Extraits : « Actions pour la protection des droits – Les autorités se disent prêtes à ratifier la Convention » Le Matin, 19 mars 2009, Brahim Mokhliss

A l'issue de ces entretiens, les membres de la coalition se disent être satisfaits de la prédisposition des autorités marocaines à aller dans le sens de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il est à signaler que les représentants de ladite coalition se rendent au Maroc dans le cadre d'une campagne de grande envergure menée à l'échelle mondiale afin que la convention internationale entre en vigueur. Pourquoi le choix du Maroc ? « La Coalition estime que le Maroc a parcouru un long chemin dans le respect des droits de l'Homme. Et aussi parce qu'il est parmi les premiers signataires de la convention », assure Rachid El Manouzi, membre de la Fédération euroméditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). Le Maroc a signé cette convention le 6 février 2007, lors de la cérémonie de signature organisée à Paris. La Coalition mène sa campagne dans l'objectif d'atteindre, d'ici la fin de 2009, une vingtaine de pays ratifiant la convention. Car, nous explique Rachid El Manouzi, jusqu'à présent, seuls 10 pays l'ont ratifiée. Et pour qu'elle entre en vigueur, il faut au moins que vingt pays la ratifient. [...]

Several articles have been published following the Campaign for the ratification of the Convention by Morocco and the FEMED visit there. There is a presentation of them on the FEMED blog : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Extracts : "Actions for the protection of the rights – the authorities say they are ready to ratify the Convention" Le Matin, March 19 2009, Brahim Mokhliss

After their meetings, the members of the Coalition expressed their satisfaction about the authorities' predisposition to go in the direction of the ratification of the International Covenant for the Protection of all Persons from Enforced Disappearances. It should be underlined that the representatives from the Coalition are in Morocco within the framework of a global campaign led internationally in order for the Convention to enter into force. Why Morocco? "The Coalition thinks that Morocco has been on a long road for the respect of human rights. It is among the first countries to have signed the Convention," ensures Rachid El Manouzi, member of the Euromed Federation against Enforced Disappearances (FEMED). Morocco signed the convention on February 6, 2007, during the signature ceremony organized in Paris. The Coalition leads its campaign with the aim to reach, before the end of 2009, the goal of twenty ratifications. Rachid El Manouzi explains that until now only 10 countries have ratified. In order for the Convention to enter into force, it needs 20 ratifications.



La préservation de la mémoire pour la reconstruction d'une société : Le Forum est interdit mais la réflexion se poursuit

Le CFDA et ses partenaires Djazaïrouna et Somoud avec le soutien de la FEMED et dans la continuité de ses actions en faveur de l'établissement de la Vérité en Algérie ont décidé d'organiser plusieurs Forum-atelier en Algérie même sur les expériences de justice transitionnelle à travers le monde. Le 16 juillet 2009 devait se tenir à la Maison des syndicats à Alger un forum sur le thème « La Préservation de la Mémoire pour la reconstruction de la société » mais celui-ci a été interdit par les autorités algériennes. En effet, lorsque les organisateurs sont arrivés le matin du Forum, tout le quartier de La Glacière, où devait se tenir cet événement, était encerclé. Les forces de l'ordre ont informé les organisateurs que le Forum était interdit pour leur sécurité. Malgré cette énième brimade de l'Etat algérien à l'encontre des proches de disparus et des victimes du terrorisme, les participants et les intervenants du forum-atelier ont pu tenir l'événement dans les locaux de SOS Disparus malgré des conditions très difficiles dues à l'espace très restreint. Mohammed Errahoui, ancien disparu au Maroc, avait été invité à l'initiative de la FEMED, devait partager son expérience avec les victimes algériennes lors de ce forum. La journée où cette activité devait avoir lieu, Mohammed Errahoui a été refoulé à l'aéroport Houari Boumediene d'Alger.

Pour plus d'informations sur l'histoire de Mohamed Errahoui, consultez le livre-témoignage « Mouvoirs Chronique d'une disparition forcée » publié en 2008 aux éditions Saad Warzazi.

La revue de presse du Forum-atelier est disponible en ligne sur le site du CFDA : http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=278&Itemid=121

Keeping the memory alive to rebuild a society : the Forum is forbidden in Algiers but reflection continues

CFDA and its partners Djazaïrouna and Somoud, with the support of the FEMED, and following its actions in favour of the establishment of truth in Algeria, have decided to organize several forum-workshops in Algeria on the experience of transitional justice all around the world. On July 16, 2009, a forum was scheduled to be held at the Union House in Algiers on the theme of the memory to rebuild a society. This latter was forbidden by the Algerian authorities. When the organizers arrived at the Union House the morning of the conference the area was closed. Policeman told the organizers that the Forum was forbidden for security reasons. Despite this arbitrary attitude from the Algerian authorities and the targeting of relatives of the disappeared and victims of terrorism, the participants and speakers were able to hold the event in the offices of SOS Disappeared even though the conditions were difficult due to lack of space. Mohammed Errahoui, disappeared for many years in Morocco and invited by FEMED to the forum, was supposed to share his experience with Algerian victims. He was turned back at the Algiers airport.

For more information on Mohammed Errahoui's history, consult the book-testimony "Mouvoirs Chronique d'une disparition force," published in 2008, editions Saad Warzazi. ■

Hospitalité algérienne et marocaine

Par Mohammed Errahoui / Ancien disparu marocain

« [...] A l'aéroport Houari Boumediene d'Alger, après une longue attente, l'on m'a refusé l'accès au territoire algérien. Un refus catégorique et sans explication ou justification d'aucune sorte. Usant ainsi, à en abuser, de ce qu'on appelle « pouvoir discrétionnaire ». [...] (Qu)on me prenne un avion sur-le-champ, ou qu'on me reconduise dare-dare à la frontière limitrophe, pour me livrer aux autorités marocaines. Au lieu de donner suite à l'une de ces demandes, on a préféré confisquer mon passeport, pour ne me le rendre que lors de mon embarquement, le lendemain, bien accompagné par un policier algérien, et me séquestrer toute une nuit durant dans la zone douanière de cet aéroport dit international. [...] Jamais je ne me suis senti aussi isolé que je l'ai été dans cet aéroport : je n'ai pas reçu, faute de solde, la moindre communication téléphonique ni n'ai pu en émettre aucune. [...] J'ai dû, mort de fatigue, me coucher la tête avec mon sac de voyage comme oreiller appuyée sur un petit canapé circulaire inconfortable et les pieds sur un autre de même forme. Je me suis réveillé, du fait du froid polaire, toutes les demi-heures, et rendormi cause de la fatigue peu de minutes après. [...] En effet, dès mon arrivée, éreinté et transi, au Maroc vers quinze heures, [...] A près une longue attente, une fouille méticuleuse de nos poches et la prise de mes empreintes digitales, j'ai été embarqué, en compagnie de sept autres concitoyens dont deux femmes, dans un panier à salade, à l'instar de simples délinquants, vers le commissariat central de Maarif à Casablanca [...] Il ne manquait plus, pour obtenir la soupe amère des années de plomb dont d'aucuns demeurent nostalgiques, qu'un seul ingrédient : la torture physique directe ; car celle indirecte y est bien avec la fatigue et le manque de sommeil, de même que celle psychique. [...] Les citoyens n'ont pas besoin de politesse, mais d'un respect effectif de leur personne humaine. Alors qu'on cesse de les malmenier de la sorte, et qu'on ne les interpelle plus qu'une fois qu'on a la certitude de leur implication dans des actes entachés d'illégalité, sans jamais leur manquer de respect. »

Algerian and Moroccan hospitality

By Mohammed Errahoui / Ex-disappeared in Morocco

"At Algiers airport, Houari Boumediene, after having waited for a long time, I was denied access to the Algerian territory. They categorically denied me entry without any explication or justification. It was a use, an abuse, of what we are calling "discretionary power ." [...] Put me on a plane right now, or bring me back to the border to give me back to the Moroccan authorities. Instead of answering my requests, they confiscated my passport and they did not give it back to me before boarding, well accompanied by an Algerian policeman, after a night confined in the customs area of Algiers's so-called international airport. [...] I have never felt more isolated than in this airport: Because I didn't have credit, I did not receive any phone calls and I was not able to call. [...] Burned-out, I layed down my head on my travel bag, using it as a pillow, and rested on an uncomfortable circular couch, as my feet were on another couch. I woke up, because of the freezing temperature, each half an hour, and went back to sleep a few minutes after. [...] In fact, upon my arrival in Morocco, I was exhausted and frozen. It was almost 3pm, [...] I have been waiting for a long time, they proceeded to a meticulous search of our pockets, they took my fingerprints. Then, I was conducted with seven other co-citizens, and among them two woman, to a police bus, as if we were offenders, towards the central police station of Maarif in Casablanca [...] Just one thing was missing to go back to the terrible decades Morocco has lived : the physical and direct torture. But there was the indirect torture with the tiredness and the lack of sleep, as well as the mental torture. [...] The citizens don't need politeness but rather an effective respect of their human person. Stop mistreating them! Stop arresting them without any reason, just do it, with respect, if you are sure that they are involved in illegal actions ! ■



Khadidja
Nouri



Odette
Salem

Hommage aux Mères de disparus

Khadidja Nouri

Khadidja Nouri, membre fondatrice et un des piliers de Sos Disparu(e)s est décédée brusquement après 14 ans de lutte constante contre l'injustice qui a dévasté sa vie et lui a ravi les êtres les plus chers, ses deux enfants et son époux. Depuis 1995, Khadidja n'a jamais baissé les bras, n'a jamais cédé à la résignation. Cette mère courage est un exemple pour tous, pour les familles de disparus en Algérie dont elle incarnait l'esprit de résistance à la répression et à l'oppression.

Odette Salem

La FEMED a appris avec tristesse le décès d'Odette Salem, survenu le 16 mai dernier, à Beyrouth. Odette était l'un des piliers du mouvement libanais des mères de disparus dans les prisons syriennes. Ses deux et uniques enfants ont disparu en 1985. Depuis, elle avait obtenu des informations selon lesquelles ils étaient détenus en Syrie. Elle attendait leur retour. Toute sa vie était consacrée à cette attente et à cette lutte.

Tribute to the mothers of the disappeared

Khadidja Nouri

Khadidja Nouri, founding member and one of the mainstays of SOS Disappeared, died suddenly after having struggled for 14 years against the injustice which devastated her life and took the lives of her loved ones: her two children and her husband. Since 1995, Khadidja never gave up, never resigned herself. This mother's courage is an example for all of us, for the families of the disappeared. She was the spirit of the resistance against repression and oppression.

Odette Salem

The Euromed Federation against Enforced Disappearances (FEMED) wishes to express its most sincere condolences to Odette's relatives, to the mothers and families of the disappeared who are leading the same struggle in Lebanon against enforced disappearances: an odious crime and an inhuman pain. Odette was one of the founders of the Lebanese movement of the mothers of the disappeared in Syrian prisons. Her two children were disappeared in 1985. Since then, she obtained information saying that they were detained in Syria. She was waiting for their return. Her entire life was devoted to this waiting and to this struggle. ■

Algérie

Les élections présidentielles : Bouteflika réélu

À l'issue des dernières élections présidentielles qui ont eu lieu en Algérie, au mois d'avril 2009, Abdelaziz Bouteflika a été réélu. Pour rappel, en 2008, le Parlement algérien avait voté un amendement constitutionnel qui supprimait la limitation des mandats présidentiels ouvrant ainsi la voie à la réélection du Président. Le couronnement a été suivi d'un resserrement de la liberté d'association et de réunion en Algérie. Cela s'est illustré, au cours des derniers mois, par l'interdiction de plusieurs événements initiés par des associations tel le Forum-atelier sur la Mémoire de juillet 2008.

Enquêtes sur le terrain : constitution de nouveaux dossiers de disparitions forcées

Depuis 2005, le CFDA a entrepris de mener des enquêtes de terrain en vue de la rédaction d'un rapport sur les disparitions forcées. Dans ce cadre et au cours des derniers mois, plusieurs régions ont été visitées et de nouveaux cas de disparitions forcées y ont été recensés. Ces enquêtes permettent de mettre à jour les dossiers des disparus en recueillant des faits circonstanciés, précis et récents. De plus, elles donnent la possibilité au CFDA de maintenir le contact avec les familles de disparus et de les informer sur leurs droits. Le rapport sur les disparitions forcées permettra d'établir un état des lieux de cette pratique en Algérie qui contribuera à préserver la mémoire des victimes.

Journée internationale des disparus

Le rassemblement organisé à Alger, à l'occasion de la journée internationale pour les disparus, le 30 août 2009, a été une réussite. Plusieurs journaux ont couvert cet événement auquel de nombreuses familles ont participé. Suite à cet événement, Farouk Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), a déclaré, que l'Etat devait demander des excuses aux familles. Des rumeurs circulent depuis plusieurs mois en Algérie sur la mise en place d'une nouvelle amnistie générale.

Rassemblement des familles de disparus interdit

Le 1er novembre 2009, l'Algérie célébrait le 55e anniversaire du début du déclenchement de la guerre d'indépendance. À cette occasion, les familles de disparus algériennes avaient prévu un rassemblement devant la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH) afin de rappeler leurs revendications de Justice et de Vérité. Or, tout accès au lieu de rassemblement était interdit et plusieurs proches de disparus ont été arrêtés. Cette nouvelle entrave n'a pas empêché les familles de disparus de déployer banderoles et photos, aux abords de la Commission, afin que tous voient que l'Etat de droit était encore loin d'être réalité en Algérie.

Le CFDA et SOS Disparus ont publié un communiqué de presse pour que leur action et sa répression soit connue de tous : http://www.algerie-disparus.org/cfda/index.php?option=com_content&task=view&id=287&Itemid=121

Algérie

Presidential elections: Bouteflika re-elected

After the last presidential elections, which took place in Algeria in April 2009, Abdelaziz Bouteflika was re-elected. As a reminder, in 2008 the Algerian Parliament voted for a constitutional amendment to suppress the limitation of presidential mandates. The President was only then able to be re-elected. This election was followed by more violations of freedom of association in Algeria. This has been illustrated, during the last several months, by the ban of many events organized by associations such as the Forum on Memory of July 2008.

Investigations in the field: constitution of new enforced disappearances files

Since 2005, CFDA has started investigations in the field in order to publish a report on enforced disappearances in Algeria. Within this framework and over the last several months, many regions were visited and many new cases of enforced disappearances were registered. These investigations allow CFDA to update the files of the disappeared by getting some new elements on the disappearances, such as accurate, recent and circumstanced facts. Furthermore, it provides CFDA with the opportunity to maintain contact with the families and to inform them of their rights. This report on enforced disappearances in Algeria will allow CFDA to present an overview of this practise in Algeria and will contribute to preserving the memory. Rumours have been circulating in Algeria for several months on a new general amnesty.

International day of the disappeared

The gathering organized in Algiers on August 30, 2009, on the occasion of the International day of the disappeared, was a success. Many newspapers published on the event and many families were present. Following the event, the President of the National Consultative Commission for the Promotion and the Protection of Human Rights, Farouk Ksentini, said that the government should apologize for the enforced disappearances to the families. For several months there have been rumours in Algeria saying that there will be a new general amnesty.

A gathering of the families of the disappeared forbidden

On November 1, 2009, Algeria was celebrating the 55th anniversary of the beginning of the independence war. On this occasion, the families of the disappeared planned a gathering in front of the National Consultative Commission for the Promotion and the Protection of Human Rights in order to repeat their claims: truth and justice. However, access to the gathering place was forbidden and several relatives of the disappeared were arrested. This new violation didn't stop the families from distributing banners and photos just next to the Commission in order to remind everyone that rule of law is not the reality in Algeria. ■

Maroc

GTDF au Maroc : les familles de disparus et les associations marocaines demandent toujours la Vérité !

Lors de sa rencontre avec les experts du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) des Nations Unies, en novembre 2008, la FEMED avait demandé aux membres du Groupe de travail d'effectuer des visites dans les pays touchés par les disparitions forcées dans le bassin euroméditerranéen. Ces visites sont primordiales dans la mesure où elles permettent aux victimes de s'adresser directement au GTDF, et elles démontrent l'intérêt qui est porté aux victimes par l'organe onusien. La Fédération a donc accueilli très positivement la visite au Maroc du GTDF et la tenue de sa session du 22 au 25 juin 2009 à Rabat. En amont de cette visite, le Secrétaire Général de la FEMED s'est rendu au Maroc afin de préparer les rencontres des associations locales avec le GTDF. Ainsi, 32 nouveaux dossiers individuels de disparus marocains ont été préparés et déposés alors que le GTDF était au Maroc. Les rencontres qui ont eu lieu entre le GTDF et la société civile ont permis de soulever les nombreuses problématiques liées au dossier des disparitions forcées parmi lesquelles l'élucidation des 66 cas de disparitions forcées non-résolus par l'Instance Equité et Réconciliation (IER). Le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), chargé d'assurer le suivi des recommandations de l'IER, a affirmé avoir résolu 44 cas sur les 66 cas que l'IER n'avait pas résolus. Or, les associations et les familles de disparus, affirment que le nombre de cas non élucidés est sous-estimé et réclament, en vain, une liste nominative des cas résolus et non-résolus par l'IER et le CCDH. Par ailleurs, les familles de disparus sont toujours dans l'attente des résultats des tests ADN pratiqués sur les corps exhumés suite aux enquêtes effectuées par l'IER. En effet, d'après les informations reçues par les associations et le CCDH, sept échantillons ont été prélevés afin d'être analysés. Les résultats n'ont toujours pas été transmis aux familles. Ce processus, en cours depuis plus de 3 ans, laisse les familles dans une attente insoutenable que la FEMED ne peut que vigoureusement dénoncer. La FEMED a profité de la visite du GTDF pour rappeler aux autorités marocaines l'importance de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et l'absolue nécessité de mettre fin aux disparitions forcées, et de ne plus utiliser cette pratique dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Journée de commémoration des disparus au Maroc

Le 29 octobre 1965 disparaissait Mehdi Ben Barka et le 29 octobre 1975 disparaissait Hocine El Manouzi. Plusieurs centaines de personnes, comme eux, ont disparus. C'est afin de s'en souvenir et de rappeler qu'elles veulent la Vérité que les familles de disparus et les associations qui les regroupent et les soutiennent organisent, chaque année, des rassemblements. En France, c'est devant la Brasserie Lipp, lieu où l'opposant Ben Barka a été enlevé, que des dizaines de militants se sont rassemblés parmi lesquels des représentants de la FEMED. Au Maroc,

le Comité de suivi du Premier Symposium sur les violations graves des droits de l'homme, a organisé une marche. Au total, ce sont donc plusieurs centaines de personnes qui, des deux côtés de la Méditerranée se sont réunis autour de l'appel « La Vérité pour Houcine, Mehdi et tous les autres disparus ».

Morocco

WGEID in Morocco: the families of the disappeared and the Moroccan associations are still asking for truth !

During its meeting with the experts of the UN Working Group on enforced or involuntary disappearances in November 2008, FEMED asked the members of the Working Group to visit the countries where there are enforced disappearances in the Euromed region. These visits are important because they allow the victims to address directly the WGEID and they demonstrate interest by the UN body to the victims. The Federation then welcomed very positively the WGEID visit to Morocco, followed by its session, from June 22 to 25, in Rabat. Before this visit, the Secretary General of FEMED went to Morocco in order to prepare the meetings between the local associations and the WGEID. 32 new disappearance files were prepared and submitted to the WGEID while it was in Morocco. The meetings, which took place between the WGEID and the civil society, served as an occasion to talk about many problems relating to the enforced disappearances, among them the elucidation of the 66 cases of enforced disappearances unsolved by the Instance Equité et Réconciliation (IER). The Consultative Council of Human Rights (CCDH), in charge of following up on the implementation of IER's recommendation, said that 44 of these 66 cases have been resolved. However, the associations and the families of the disappeared said that the number of unresolved cases is under-estimated. They are asking for a list will all the names of the disappeared stating which cases are resolved by the IER and the CCDH. Also, the families are still waiting for the results of the DNA tests made on the bodies found after the investigations done by the IER. According to the information received by the associations, seven samples were taken for analysis. The results have not yet been transmitted to the families. They have been waiting for three years and FEMED denounces this unbearable situation. FEMED takes the opportunity of the WGEID visit to remind the Moroccan authorities of the importance to ratify the International Covenant for the Protection of all Persons against Enforced Disappearances and the need to put an end to the enforced disappearances in the country, particularly within the framework of counter-terrorism.

Day of the disappeared in Morocco

On October 26, 1965, Mehdi Ben Barka was disappeared, and on October 29, 1975, Hocine El Manouzi was disappeared. Hundreds of persons, like them, have disappeared. In order to keep memory alive and remember that the families and associations are asking for truth, a gathering is organized yearly. In France, in front of the Lipp Restaurant, where Ben Barka was kidnapped, several persons were present in 2009 with some representatives of FEMED. In Morocco, the follow-up committee of the First Conference on serious human rights violations organized a walk. On both sides of Mediterranean, hundreds of persons were united around the appeal for "Truth for Houcine, Mehdi and all the other disappeared." ■

Liban

L'Orient le Jour, 14 juillet 2009 Youssef Chaabane acclamé comme un héros et un symbole à Bourj Brajnef Par Jeanine JALKH

Extraits : « [...] Emprisonné depuis quinze ans pour un crime qu'il n'a jamais commis, Youssef Chaabane devait cependant en payer le prix doublement : d'abord, à cause d'une erreur monumentale dans le procès qui l'a condamné. En second lieu, parce que le tribunal d'exception qui a émis son verdict ne pouvait plus rectifier l'injustice dont il était l'auteur, puisque la cour de justice au Liban n'admet aucun recours. C'est face à l'absurde que ce réfugié palestinien et sa famille nombreuse devaient mener leur combat. Son frère Ibrahim aura les mots justes pour le dire : « Youssef a été condamné à la prison à perpétuité et

nous aux travaux forcés. »

La lourde sanction subie était d'autant plus pénible que ses proches avaient, dès le départ, la certitude de son innocence. Ils ne pouvaient d'ailleurs comprendre ni croire qu'un système judiciaire puisse justifier, se taire et se raidir face à une telle absurdité. L'absence du fils, du père et du frère avait un goût d'amertume et de révolte que seuls le courage et la détermination de Youssef Chaabane pouvaient par moments alléger, confie sa mère. [...] « Je vais pouvoir enfin le prendre dans mes bras, ce dont j'ai été privée pendant des années à cause des barbelés qui nous séparaient », confie Hanin, sa fille de 19 ans.

Liban

L'Orient le Jour, July 14 2009 Youssef Chaabane, cheered as a hero and symbol in Bourg Brajneh By Jeanine JALKH

Extracts : “[...] In prison for 15 years because of a crime he has nothing to do with, Youssef Chaabane has had to pay double the price for it: first, because of an important error in the trial that condemned him and secondly, because the exceptional court that condemned him can not rectify the injustice because there is no remedy within this court of justice. Facing this absurdity, this Palestinian refugee and his large family had to struggle. His brother Ibrahim had the right words to explain it: “Youssef has been condemned to prison for life and we to forced labour.” The hard sanctions suffered was all the more painful because his relatives had, since the very beginning, certainty that he was not guilty. They could not understand or believe that a legal system could justify, be silent and be tensed up in front of such an absurdity. The absence of the son, the father and the brother had the taste of bitterness and only the courage and the determination of Youssef Chaabane could for a while reduce it, said his mother. [...] « I will finally have the chance to take him in my arms, which I have been deprived of for years because of the barbwires which were separating us”, said Hanin, his daughter who is 19 years old. [...] ■

La justice libanaise exige que les autorités rendent publiques des informations sur les disparitions forcées

Le 23 octobre 2009, le Juge des Référés a, dans une décision, appelé le Secrétariat du Conseil des Ministres, au Liban, à lui fournir des informations non publiées par la Commission sur les disparitions forcées en 2000. C'est suite à une plainte déposée en avril 2009, par les associations libanaises, que la Justice a demandé ces informations qui concernent trois charniers libanais. Lors de ses travaux, la Commission, qui avait pour mandat d'enquêter sur les disparitions forcées de la période 1975-1990, avait reçu plus de 2000 dossiers de disparus et avait reconnu l'existence de trois charniers au Liban. Depuis, ces charniers n'ont pas été protégés et les familles n'ont obtenu explication sur la disparition de leurs proches. La décision du juge des référés participe à la reconnaissance du droit à la Vérité des proches de disparus et de l'obligation d'enquête de l'Etat sur les disparitions forcées.

Pour plus d'informations, voir le communiqué publié à ce sujet le 4 novembre 2009 par l'ICTJ, HRW, la FIDH, AI et la FEMED sur le blog de la FEMED : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Lebanese Judiciary wants the authorities to release information on enforced disappearances

On October 23, 2009, the Juge des Référés, in a decision, called on the Secretariat of the Council of Ministers in Lebanon to give him the unpublished information from the Commission on enforced disappearances in 2000. Following a complaint lodged in April 2009 by three Lebanese associations, the judiciary asked for this information relating to three mass graves in Lebanon. During its works, the Commission, which had a mandate to investigate the enforced disappearances practised from 1975 to 1990, received more than 2,000 cases and recognized the existence of three mass graves in Lebanon. Since then, these mass graves have not been protected and the families did not receive an explanation on the disappearance of their relatives. The decision made by the juge des référés is contributing to the recognition of the right to truth of the

relatives of the disappeared and on the obligation to investigate enforced disappearances by the State.

For more information, see the press release published on the subject on November 4 2009 by ICTJ, HRW, FIDH, AI and FEMED on the FEMED blog : <http://federation-euromed.blogspot.com>

relatives of the disappeared and on the obligation to investigate enforced disappearances by the State. ■

For more information, see the press release published on the subject on November 4 2009 by ICTJ, HRW, FIDH, AI and FEMED on the FEMED blog : <http://federation-euromed.blogspot.com>





Turquie

Une militante active de la lutte contre les disparitions forcées détenue arbitrairement

Hacer Aar, membre de l'association, Mères pour la paix, est actuellement en prison sans que les chefs d'inculpation qui pèsent contre elle ne soient connus. Hacer Aar a été arrêtée le 10 avril 2009 alors qu'elle se trouvait seule, dans la rue. Quelques jours plus tard, les forces de l'ordre l'ont emmené aux locaux de Mères pour la Paix à Diyarbakir. Ils ont effectué une perquisition dans les locaux de l'association. Les autorités turques suspecteraient Hacer Aar d'entretenir des liens avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (Partiya Karkerên Kurdistan – PKK). Or, Hacer Aar est uniquement militante de l'association, Mères pour la Paix et soutient le combat que mène cette association pour que la Vérité et Justice soient faites pour tous les disparus. Les Mères pour la Paix ont constitué un avocat pour défendre Hacer Aar. Ce dernier a pu lui rendre visite à la prison de Bakirköy, à Istanbul, où elle est détenue. Sa famille a aussi pu la voir. Les proches et l'avocat de Hacer Aar ont indiqué qu'elle n'aurait pas été torturée physiquement mais que les sévices moraux qui lui sont infligés, depuis le début de son incarcération, l'affectent considérablement. De plus, Hacer Aar souffre d'épilepsie et a fait une crise en prison. Selon les dernières informations obtenues par la FEMED, Hacer Aar pourrait être auditionnée le 23 novembre 2009.

Voir à ce sujet l'appel urgent publié par la FEMED en octobre 2009, disponible sur le blog de la Fédération : <http://federation-euromed.blogspot.com>

Turquie

An activist involved in the struggle against enforced disappearances is arbitrarily detained

Hacer Aar, member of the association Mothers for Peace, is currently in prison without knowing what are the charges against her. Hacer Aar was arrested on April 10, 2009 while she was alone in the street. A few days later, the police brought her to the offices of Mothers for Peace in Diyarbakir. They perquisitioned her there. The Turkish authorities suspected Hacer Aar of being linked to the Kurdish Party of Workers (Partiya Karkerên Kurdistan – PKK). Hacer Aar is only a member of Mothers for Peace and she is supporting the struggle for truth and justice for all the disappeared. Mothers for Peace designated a lawyer to defend Hacer Aar. This lawyer visited her in Barkirköy jail, in Istanbul, where she is detained. Her family has also been able to see her. The relatives of Hacer and her lawyer said that she has not been tortured physically but that the mental torture she is suffering from, since her arrest, is affecting her quite a lot. Furthermore, Hacer Aar is suffering from epilepsy and she had a crisis in jail. According to the latest information received by FEMED, Hacer Aar will be heard by a judge on November 23, 2009. ■

Human Rights Solidarity / Libye :

L'association Human Rights Solidarity, basée à Genève et qui milite pour la vérité aux côtés des proches de disparus libyens, a poursuivi son travail de mobilisation et de sensibilisation sur le massacre de la prison d'Abu Slim. Alors que les enquêtes menées précédemment sur ce massacre ont été soldées par un échec, un juge d'instruction, Mohamed Bachir El-Kheddar, a été chargé de présider une commission d'enquête et 6 collaborateurs ont été désignés afin de faire la lumière sur cette affaire. La désignation d'une commission judiciaire pour enquêter dans l'affaire représente une avancée positive. En revanche Human Rights Solidarity exige que la commission soit neutre et que les autorités libyennes lui assurent l'indépendance et les prérogatives nécessaires pour enquêter et pour protéger ses membres et tous les témoins dans cette affaire, sinon cette initiative sera vouée à l'échec. Même si les faits remontent au 29 juin 1996, les autorités libyennes ont toujours nié cette boucherie jusqu'en février 2004. A ce moment, le Président Kadhafi a déclaré à une délégation d'Amnesty international qu'« il y a eu une mutinerie et tentatives d'évasion » il a qualifié les détenus de « terroristes » et que « les familles ont le droit de connaître le sort de leurs enfants ». Human Rights Solidarity mène aussi campagne auprès des autorités libyennes afin qu'elles publient les noms de toutes les victimes de disparitions forcées, d'assassinats, d'exécutions extrajudiciaires dans les prisons et les centres de détention et durant les audiences d'enquêtes menées par les hommes des forces de l'ordre et par les membres des commissions révolutionnaires pendant les quatre dernières années.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de Human Rights Solidarity : http://www.lhrs.ch/english/default.asp?page1=v_bayan&id=6

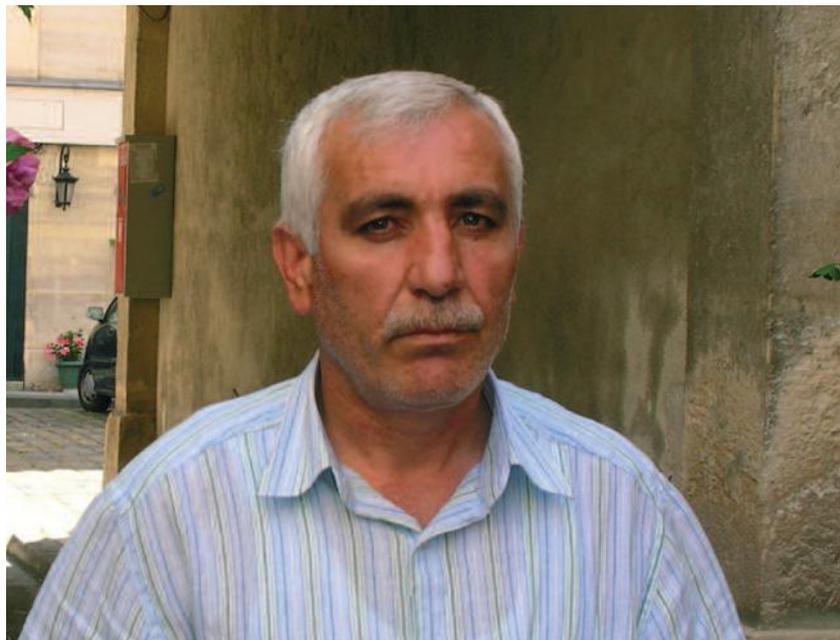
Human Rights Solidarity / Libya :

The association Human Rights Solidarity, based in Geneva and working for truth for the relatives of the disappeared in Libya, has continued its lobbying and its mobilisation on the massacre of Abu Slim jail. Previous investigations on this massacre didn't have any results. An examining magistrate, Mohamed Bachir El-Kheddar, has been appointed in order to chair an investigation commission and six collaborators have been designated to help him reveal the truth in this case. The designation of a judiciary commission to investigate this case is a forward step, which is positive. However, Human Rights Solidarity asks for the neutrality of the commission and calls upon the Libyan authorities to ensure its independence and to give the necessary prerogatives to investigate and protect its members, according to witnesses. If this is not done, the commission will not succeed. Even if the events of Abu Slim occurred in 1996, the Libyan authorities have denied this butchery until February 2004. At this moment, President Kadhafi declared to a delegation of Amnesty International that "there was a mutiny and some attempts to escape." Then he qualified the detained as "terrorists" and said that "the families have the right to know the fate of their children." Human Rights Solidarity is also campaigning to obtain from the Libyan authorities the publication of the names of the victims of enforced disappearances, extra judiciary executions and murders in the jails and in the other detention centres and during the investigation hearings led by the police and the members of the revolutionary commissions during the last four years. ■

For more information, consult the website of Human Rights Solidarity: http://www.lhrs.ch/english/default.asp?page1=v_bayan&id=6

Yakay-der / Turquie : la répression contre les défenseurs des droits de l'homme se poursuit

Alors que Hacer Aar, militante des Mères pour la Paix, se trouve depuis plusieurs mois détenu arbitrairement, l'association Yakay-der est elle aussi victime de harcèlement. Camal Bektas, Président de cette association, a été condamné en juillet 2009 par le tribunal de Diyarbakir pour un délit d'opinion : il avait exposé le phénomène des disparitions forcées en Turquie et dénoncé l'existence de nombreux charniers, lors d'une Conférence. Son avocat a demandé une révision du procès



auprès du Ministère de la Justice à Ankara. Il est également poursuivi dans le cadre d'une autre affaire reliée à sa présence lors de l'ouverture de charniers en Turquie mais il ne connaît ni les motifs d'inculpation ni la date de son jugement. La FEMED a mené une campagne pour demander que Camal Bektas soit acquitté des charges qui pèsent contre lui et que le harcèlement contre les proches de disparus et les militants des droits de l'Homme en Turquie cesse.

Pour plus d'informations sur Camal Bektas, consultez le portrait rédigé par Gabriel Vedrenne et publié sur le site internet Youphil : <http://www.youphil.com/fr/article/0817-camal-bektas-militant-kurde-ensursis?ypcli=ano>

Yakay-der / Turkey: repression against human rights defenders continues

While Hacer Aar, a member of Mothers for Peace, has been arbitrarily detained for several months, the association Yakay-der has also been harassed. Camal Bektas, the President of the association, was condemned in July 2009 by the Diyarbakir Court for a blasphemy offense: he exposed the practise of enforced disappearances in Turkey and denounced the existence of several mass graves during a conference. His lawyer asked for a revision of the trial to the Ministry of Justice in Ankara. Camal is also prosecuted within the framework of another case related to his presence during the opening of mass graves in Turkey. However, he is not aware of the charges against him or judgement date. FEMED is campaigning to ask for Camal's acquittal and is calling upon the authorities to stop the harassment against the relatives of the disappeared and human rights defenders in Turkey. ■

For more information on Camal Bektas, consult the portrait written by Gabriel Vedrenne and published on the website Youphil : <http://www.youphil.com/fr/article/0817-camal-bektas-militant-kurde-ensursis?ypcli=ano>

AI – Ata'a for Human Rights / Irak

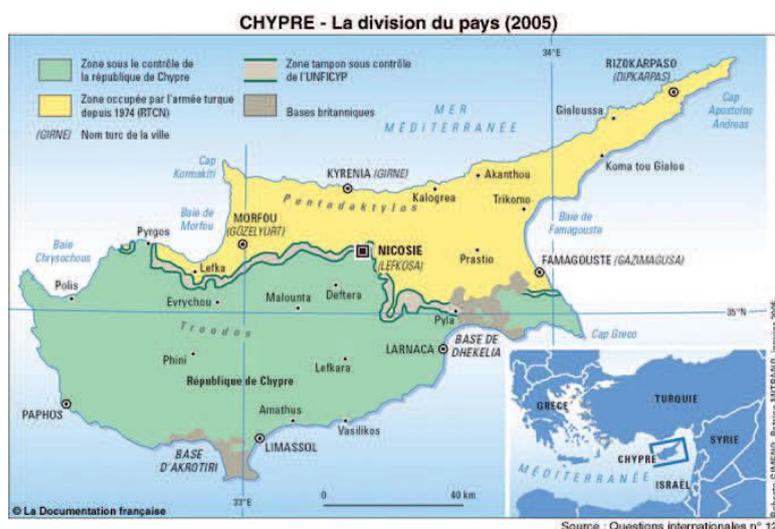
En avril 2009, l'ONG AI-Ata'a for Human Rights, membre du Réseau d'associations de familles de disparus irakiens AI-Rahma, a organisé une formation et une réunion sur les disparitions forcées en Irak, en collaboration avec l'ONG néerlandaise Aim for Human Rights. Il s'agissait d'un premier événement de cette envergure organisé en Irak car il a réuni des représentants de la Primature irakienne, du Ministère des droits de l'homme irakien, des parlementaires irakiens, des ONG

locales et internationales ainsi que des familles de disparus. A l'issue de leurs travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations parmi lesquelles figurent l'adoption d'une loi sur les disparitions forcées en Irak et la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Selon les chiffres disponibles, il y aurait plus d'un million de personnes disparues en Irak.

AI – Ata'a for Human Rights / Irak

In April 2009, the NGO AI-Ata'a for Human Rights, member of the network of the associations of the families of the Iraqis disappeared AI-Rahma, has organized a training and a meeting on enforced disappearances in Iraq, in partnership with the Dutch NGO Aim for Human Rights. It was the first event of this type organized in Iraq because it gathered representatives from the Prime Minister, the Human Rights Minister, and some parliamentarians, as well as local and international NGOs of families of the disappeared. At the end of their work, the participants issued several recommendations, among them the adoption of a law on enforced disappearances in Iraq and the ratification of the International Covenant for the Protection of all Persons from Enforced Disappearances. According to the available statistics, there are more than one million people disappeared in Iraq. ■

Les disparitions forcées devant la Cour européenne des droits de l'homme *Affaire Varnava et autres c. Turquie*



Par Nicolas Hervieu Doctorant membre du CREDOF
Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

La Cour européenne des droits de l'homme, en formation solennelle de Grande Chambre, a rendu le 18 septembre 2009 un important arrêt au sujet du contentieux des disparitions forcées (req. nos 16064/90...). Cette question n'est pas inédite devant la Cour (V. Cour EDH, G.C. 10 mai 2001, *Chypre c. Turquie*, 4e aff. interétatique, req. n° 25781/94). Néanmoins, à l'occasion de requêtes dirigées contre la Turquie et déposées par les proches de militaires chypriotes disparus lors du conflit de 1974, divers problèmes juridiques spécifiques à ce type de crime ont été clarifiés.

1°/ Détermination de la compétence de la Cour

La Cour répond à trois questions préliminaires avant de statuer sur les allégations de violation de l'obligation procédurale d'enquête effective pour des faits mettant en cause le droit à la vie (Art. 2). Premièrement, elle estime qu'« on ne saurait dire qu'en introduisant une requête interétatique un gouvernement requérant prive des particuliers de la possibilité d'introduire ou de faire valoir leurs propres griefs » (§118). Ainsi, son arrêt de 2001 (précité) ne fait pas obstacle à la recevabilité de requêtes individuelles portant sur le même conflit. Deuxièmement, les juges européens se déclarent compétents *ratione temporis* car « l'obligation procédurale [d'enquête sur les disparitions, contrairement à l'enquête sur des décès suspects] subsiste potentiellement tant que le sort de la personne concernée n'a pas été éclairci ; l'absence persistante de l'enquête requise sera considérée comme emportant une violation continue » (§148). D'ailleurs, la Cour estime qu'une présomption de décès des disparus n'éteint pas cette dernière obligation (§145). Troisièmement, si la juridiction strasbourgeoise refuse de soumettre *ex abrupto* les requêtes portant sur des disparitions forcées au délai de six mois, elle assigne toutefois une limite à ce délai de recours. Les requérants « doivent faire preuve de diligence et d'initiative et introduire leurs griefs sans délai excessif » (§161), même si, à la lueur « des textes internationaux sur les disparitions forcées » (§163), la Cour apprécie souplement cette exigence (§165).

2°/ Obligation procédurale d'enquête effective sur les disparitions forcées

Les juges européens estiment que la Turquie – qui détenaient les intéressés lors de leur disparition – devait respecter l'« obligation continue de rechercher les personnes disparues et de rendre des comptes sur ce qu'il est advenu d'elles » (§186). Au sujet de la conciliation de l'action juridique avec l'action politique, la Cour énonce de façon remarquable que s'« il se peut qu[e les parties à un conflit] souhaitent privilégier une méthode «politique» de réconciliation] pour traiter la question des personnes disparues [...] cela ne peut toutefois avoir d'incidence sur l'application des dispositions de la Convention » (§193). En définitive, les efforts de la Turquie sont jugés insuffisants d'où sa condamnation pour violation de l'art. 2, ainsi que de l'art. 3 car l'inquiétude des familles de disparus face au silence des autorités constitue un traitement inhumain.

The enforced disappearances and the European Court of Human Rights Case Varnava and others v. Turkey

By Nicolas Hervieu PHD student member of Credof
University of Paris Ouest Nanterre La Défense

The European Court of Human Rights, sitting as a Grand Chamber, has given on September 18 2009, an important judgement related to the enforced disappearances (application nos 16064/90...). This issue is not new for the Court (See ECHR, G.C. May 10 2001, Cyprus v. Turkey, 4th inter-state case, application nos 25781/94). However, on the occasion of the applications against Turkey and submitted by the relatives of missing Cypriots militaries during the 1974 conflict, several legal problems have been clarified.

1°/ Determination of the Court's competence

*The Court is answering to three preliminary objections before deciding on the allegation related to the violation of the obligation to carry out effective investigations on some facts challenging the right to life (Art.2). Firstly, the Court says that "it is therefore not the case that by introducing an inter-State application an applicant Government thereby deprives individual applicants of the possibility of introducing, or pursuing, their own claims." (§118). In its 2008 judgement (aforementioned) is not standing in the way of the admissibility of individual applications concerning the same conflict. Secondly, the European judges are recognizing their selves competent *ratione temporis* because "Thus, the procedural obligation [of investigation on the disappearances, on the contrary of the investigation on suspicious deaths] will, potentially, persist as long as the fate of the person is unaccounted for; the ongoing failure to provide the requisite investigation will be regarded as a continuing violation." (§148). Moreover, the Court considers that a presumption of death does not bring an end to this latter obligation (§145). Thirdly, if the jurisdiction of Strasbourg refuses to submit *ex abrupto* the requests related to the enforced disappearances to the six months delay, there is otherwise a temporal limit for the*

remedies. The applicants should “not delay unduly in bringing a complaint about the ineffectiveness or lack of such investigation before the Court.” (§161), even if, considering the “international materials on enforced disappearances” (§163), the Court appreciates with flexibility this standard (§165).

2°/ The procedural obligation to investigate effectively on enforced disappearances

The European judges consider that Turkey – who detains the persons during their disappearance – should have respected the “a continuing obligation on the respondent Government to account for the whereabouts and fate of the missing men in the present case” (§186). Concerning the conciliation between legal and political actions, the Court says remarkably that “It may be that they [the parties to the conflict] prefer a “politically-sensitive” approach [of reconciliation] to the missing persons problem [...] That can have no bearing on the application of the provisions of the Convention. (§193). Finally, the Turkey’s efforts are judged as not sufficient and this is why the State is condemned for the violation of article 2, as the article 3, because the worrying of the families of the disappeared, facing the authorities’ silence, is an inhuman treatment. ■



Le travail de soutien de Aim for human rights auprès des Fédérations régionales de familles de disparus

Par Ewoud Plate
Senior Legal Training and Advocacy Officer
Programme Linking Solidarity
Aim for Human Rights

Comment appuyer ou contribuer à la lutte contre les disparitions forcées de manière efficace ? Voici la question que se pose le programme Linking

Solidarity de l’ONG néerlandaise Aim for Human Rights depuis plus d’une décennie.

La réponse a toujours été : en offrant un appui concret et utile aux associations de familles de disparus et à tous ceux qui les soutiennent. Ces associations forment un groupe très particulier. Le caractère continu du crime de disparition forcée crée une souffrance continue et permanente pour les victimes, mais a aussi l’effet de les convertir en activistes de façon toute aussi permanente. Pour assister les familles des disparus, il faut tenir compte de ces deux aspects à la fois.

L’origine du projet Linking Solidarity est une réunion de familles de disparus de divers continents en 1992. Ces familles notent combien il est utile d’échanger leurs expériences, de former des liens de solidarité, mais aussi de construire des coalitions pour augmenter l’impact de leurs activités dans divers continents ainsi

qu’au niveau global. Elles recommandent la création d’un projet qui les maintiendrait en contact, faciliterait les appuis mutuels, et permettrait de relayer les initiatives d’une région à l’autre.

Le projet démarre en 1995, et développe, à travers plusieurs phases successives, un nombre de modes d’intervention en coopération avec des associations de familles et avec d’autres ONG.

Tout d’abord Linking Solidarity se charge de publier un manuel, un bulletin de nouvelles en plusieurs langues permettant de faire passer des informations d’un continent à l’autre. Puis le projet participe à l’essor d’une fédération de familles et d’ONG luttant contre les disparitions en Asie. Une série de séminaires dans différentes régions d’Afrique tente de lancer le débat sur les disparitions sur le continent africain. Par la suite les activités se multiplient et l’équipe de Linking Solidarity grandit : le projet devient un programme, qui embrasse désormais quatre volets : un appui aux renforcement des associations de familles, un effort pour promouvoir un usage efficace par les familles des options d’actions qu’offre le droit international, le lobbying pour une meilleure protection légale, et le développement d’une méthodologie permettant un monitoring précis de l’évolution de cette protection légale.

Ces quatre volets sont complétés par le rôle que joue le programme en tant que centre de ressources et d’assistance. Toutes les informations apportées par les partenaires du programme sont collectées et mises à disposition sur un centre de ressources en ligne sur Internet (www.ediec.org).

Finalement Aim for human rights héberge également le secrétariat de la Coalition contre les Disparitions Forcées (ICAED) qui coordonne les efforts entrepris au niveau mondial par la campagne pour la ratification de la nouvelle Convention (www.icaed.org).

Depuis 2004, le programme LS contribue à plusieurs initiatives dans la région euro méditerranéenne : LS assiste à la genèse et à la consolidation de la FEMED au Liban et au Maroc, puis participe à plusieurs rencontres organisées par les familles d’Algérie, et à la formation organisée ensemble avec la FEMED au Maroc cette année. Dans un futur proche nous espérons pouvoir continuer notre collaboration avec la FEMED et ses membres. Nous espérons pouvoir donner d’autres cours de formation, offrir notre assistance pour consolider la FEMED ou nous joindre à d’autres initiatives pour éliminer or réduire les disparitions forcées dans le pourtour méditerranéen.

Supporting the regional federation of the families of the disappeared : the work of Aim for human rights

By Ewoud Plate - Senior Legal Training and Advocacy Officer
Programme Linking Solidarity - Aim for Human Rights

How can we support or contribute to the struggle against the enforced disappearances in an effective way? This is the question raised by the program Linking Solidarity, of the Dutch NGO Aim for Human Rights, for more than one decade.

The answer has always been: to offer a concrete and a useful



support to the associations of the families of the disappeared and to the ones who are supporting them. These associations are in a very particular group. The continuity of the enforced disappearances as a crime is creating a permanent suffering for all the victims and has

also the consequence to convert them to activist in a permanent way. To support the families of the disappeared, we have to take into consideration two aspects at the same time.

The origin of the Linking Solidarity project was a meeting of the families of the disappeared from several continents in 1992. These families noted how it was useful to exchange their experiences, to create some solidarity links, but also to build coalition in order to increase the impact of their activities in several continents but also at the global level. They recommended the creation of a project which would keep them in touch, facilitate the mutual support and broadcast the initiatives from one region to another.

The project began in 1995 and was developed in successive phases, with several type of intervention in partnership with the association of the families and other NGOs.

Firstly, Linking Solidarity is in charge to publish a textbook, a newsletter in several languages in order to relay the information from one continent to another. The project has then participated to the development of a federation of families and NGOs struggling in Asia against enforced disappearances. Many seminars in different African regions have tried to launch the debate on the enforced disappearances there. Then, the activities are growing in number and the team of Linking Solidarity is become larger : the project became a program which has now four parts : to support the reinforcement of the associations of the families, to promote an effective use by the families of the options of actions offered by the international law, to lobby for a better legal protection and to develop a methodology allowing an accurate monitoring of the evolution of the legal protection.

These four parts are completed the role of the program as an assistance and resources centre. All the informations which are given by the partners of the program are collected and put at disposal on an online resources centre on Internet (www.ediec.org).

Finally, Aim for Human Rights is also hosting the Secretariat of the International Coalition against Enforced Disappearances (ICAED) which is coordinating the efforts for the campaign on the ratification of the Convention (www.icaed.org).

Since 2004, the program LS is contributing to several initiatives in the Euromed region : it has assisted to the creation and to the consolidation of the FEMED in Lebanon and in Morocco, it has participated to several meetings organized by the families of Algeria and to the training organized together with FEMED this year in Morocco. In a near future, LS hopes to offer other trainings and its assistance to reinforce FEMED or to join other initiatives in order to put an end or to reduce the enforced disappearances in the Euromed region. ■

Le droit à la vérité : instrument clé dans la lutte pour mettre fin à l'impunité qui touche les disparitions forcées

« Toute société a le droit inaliénable de savoir la Vérité sur les événements passés ainsi que les motivations et les circonstances dans lesquelles de tels crimes aberrants ont pu être commis, afin de prévenir la répétitions de tels actes dans le futur »

Par Antoine Bernard, Directeur, FIDH

Le droit à la vérité, aussi connu dans certains systèmes juridiques comme le droit de savoir ou le droit d'être informé, se réfère en principe au droit des victimes de violations graves des droits de l'homme – ou leurs proches – de savoir l'endroit où ils se trouvent et le contexte dans lequel de telles violations ont eu lieu. Ainsi, le droit à la Vérité est intimement lié aux droits à la Justice, au droit d'obtenir des recours et une réparation efficace ainsi qu'aux autres droits de l'homme pertinents.

Dans ce contexte de lutte pour mettre fin à l'impunité qui touche la pratique des disparitions forcées, ce droit gagne en importance et nécessite des dispositions spéciales pour répondre à la complexité des disparitions forcées. En ce sens, l'article 24 de la Convention International pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées² définit le droit des victimes de savoir la Vérité quant aux circonstances des disparitions forcées, aux avancées et aux résultats des recherches et au sort de la personnes disparue et les Etats parties ont pour obligation de prendre les mesures appropriées dans cette optique alors que le préambule réaffirme le droit à la liberté de faire des recherches, de recevoir et de donner des informations à cette fin.

Les discussions sur le droit à la Vérité, pour sa reconnaissance en tant que droit autonome, son étendue et son contenu, sont toujours en cours dans le cadre des systèmes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme. Particulièrement, dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains (OAS)³ et des Nations Unies⁴.

Alors que plusieurs Convention incluent ce droit, son évolution est aussi le résultat de la jurisprudence des organes des droits de l'homme. L'un des plus anciens exemples de sa reconnaissance est l'article 32 du Protocole Additionnel I des Conventions de Genève du 12 Août 1949⁵ reliées à la Protection des Victimes des Conflits Armés Internationaux, qui réfère au droit des familles de savoir le sort de leurs proches. De plus, d'autres documents ont reconnu le droit à la vérité dans d'autres contextes qui n'impliquent pas un conflit armé mais de graves violations des droits de l'homme⁶. Dans le cadre de ces discussions, il y a une reconnaissance claire de l'importance de ce droit lorsque des violations massives des droits de l'homme ont pris place telles que les disparitions forcées. Dans le contexte du droit des victimes, de leurs proches et de la société dans son ensemble, il est essentiel de savoir la Vérité quant à de telles violations, de la façon la plus large possible, l'identité des bourreaux, les causes et les faits reliés à de telles violations, et les circonstances dans lecadre desquelles de telles violations ont eu lieu afin de savoir où se trouvent les victimes directes afin de prévenir des futures violations.

Finalement, l'un des derniers aspects reconnus comme une des composantes du droit à la Vérité est relié au besoin de préserver

les archives là où des violations des droits de l'homme sont documentées ou lorsque le système dans le cadre duquel de telles violations ont pris place est expliqué⁷. Définir l'étendu de ce droit permet d'avoir un meilleur outil pour lutter contre l'impunité des crimes internationaux telles que les disparitions forcées.

The right to the truth: key tool in the fight to end impunity of enforced disappearances

“Every society has the inalienable right to know the truth about past events, as well as the motives and circumstances in which aberrant crimes came to be committed, in order to prevent repetitions of such acts in the future.”

By Antoine Bernard, Director, FIDH

The right to the truth, also known in some legal systems as the right to know or the right to be informed, refers in principle to the right of victims of grave human rights violations -or their next-in-kin- to know the whereabouts of their relatives and the context in which such violations took place. Therefore, right to the truth is deeply interrelated with the rights to access to justice, the right to obtain an effective remedy and reparation, and other relevant human rights.

In the context of the fight to end impunity of enforced disappearances, this right regains importance and acquires special figures to respond to the complexity of an enforced disappearance. In that sense, Article of 24(2) of the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance⁹, sets out the right of victims to know the truth regarding the circumstances of the enforced disappearance, the progress and results of such investigations and the fate of the disappeared person, and sets forth State parties obligations to take appropriate measures in this regard; while the preamble reaffirms the right to freedom to seek, receive and impart information to that end.

Discussions on the right to the truth, in terms of its acknowledgment as an autonomous right, its scope and content, are still ongoing within regional and international human rights protection systems. Particularly, within the Organization of American States (OAS)¹⁰ and at the United Nations.¹¹

While several conventions reflect this right, its evolution is also a result of the jurisprudence of human rights bodies. One of the oldest examples of its recognition is Article 32 of Additional Protocol I to the Geneva Conventions of 12 August 1949 relating to the Protection of Victims of International Armed Conflicts¹², which refers to the right of families to know the fate of their relatives. Furthermore, other documents also recognized the right to the truth in other context which does not involved an armed conflict but serious human rights violations.¹³

In the framework of these discussions there is a clear recognition of the importance of this right once gross violations of human rights took place such as enforced disappearances. In this context the right of victims, their relatives and society as a whole, it is essential to know the truth regarding such violations, to the fullest



extent practicable, the identity of the perpetrators, the causes and facts of such violations, and the circumstances under which they occurred to know the whereabouts of the direct victims in order to deter further violations.

Finally, one of the latest aspects recognized as part of the right to the truth is related to the need to preserve archives where human rights violations were documented or where it is explained the system in which these violations took place.¹⁴ Defining the scope of this right assures to have a better tool in the fight against impunity of international crimes such as the enforced disappearances. ■

Observation générale du GTDF sur les disparitions forcées comme crime contre l'humanité

Lors de sa 87ème session, le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées a adopté une «observation générale» sur les disparitions forcées comme crime contre l'humanité

http://www2.ohchr.org/english/issues/disappear/docs/GCas_crime_against_humanity.pdf

General Observation of the WGEID on enforced disappearances as crimes against humanity

During its 87th session, the UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances has adopted a "general observation" on the enforced disappearances as crimes against humanity.

http://www2.ohchr.org/english/issues/disappear/docs/GCas_crime_against_humanity.pdf

Les défenseurs des droits de l'homme dans le monde arabe : intervention de la Présidente de la FEMED au Conseil des droits de l'homme

Dans le cadre de la dixième session du Conseil des droits de l'homme qui a eu lieu à Genève en mars 2009, la Présidente de la FEMED, Nassera Dutour, a prononcé une intervention. Dans cette allocution, Nassera Dutour revient sur le difficile combat mené par tous les défenseurs des droits de l'homme au sein du monde arabe.

Mugiyanto, de la Fédération asiatique des familles de disparus (AFAD), qui lutte contre les disparitions forcées en Asie, s'est lui aussi exprimé dans ce cadre.

Lien vers la vidéo de l'intervention : <http://www.un.org/webcast/unhrc/archive.asp?go=090304>

The human rights defenders in the Arab world : lecture by the President of the FEMED to the Human Rights Council

Within the framework of the 10th session of the Human Rights Council which took place in Geneva in March 2009, the President of the FEMED, Nassera Dutour, took the floor and gave a lecture.

During her speech, Nassera Dutour came back on the hard struggle which is the one of all the human rights defenders in the Arab world.

Mugiyanto, from the Asian Federation of the families of the disappeared (AFAD), who is struggling against the enforced disappearances in Asia, has also expressed his views. ■

Links to the video of the speech : <http://www.un.org/webcast/unhrc/archive.asp?go=090304>



Participation au rassemblement des familles de disparus à Galatasaray

Le samedi 10 octobre 2009, la Présidente de la FEMED, présente à Istanbul dans le cadre d'une mission préparatoire à la Troisième Rencontre euroméditerranéenne des familles de disparus, s'est jointe au rassemblement des familles de disparus à Galatasaray, à Istanbul. Ainsi, elle a pris la parole pour exprimer son soutien aux familles de disparus. Suite à son intervention, de nombreux journalistes ont interviewé Nassera Dutour.

Les familles de disparus, après s'être réunies pendant des années à Galatasaray, avaient arrêté leur rassemblement suite au harcèlement dont elles étaient victimes. Depuis janvier 2009, elles ont repris ce rassemblement.

Participation to the gathering of the families of the disappeared in Galatasaray

On Saturday October 10 2009 the President of the FEMED, who was in Istanbul, within the framework of a mission to prepare the Third Euromed Meeting of the families of the disappeared has joined the gathering of the families of the disappeared in Galatasaray, Istanbul. She talked to express her support to the families of the disappeared. Following her intervention, many journalists interviewed Nassera Dutour:

The families of the disappeared, after many years of gatherings in Galatasaray, stopped it because of the harassment by the authorities. Since January 2009, they are gathering again. ■

Formation en Turquie

Les 9 et 10 décembre 2009, la FEMED organisera une formation sur les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, avec le concours de l'ONG néerlandaise Aim for Human Rights. Pendant deux jours, les participants, des proches de disparus et des militants des droits de l'homme turcs, seront formés aux différents outils juridiques internationaux, dont la compréhension est nécessaire dans leur lutte pour la Vérité et la Justice.

Training in Turkey

On December 9 and 10 2009, FEMED will organize a training on the human rights mechanisms related to the protection of human rights, in partnership with the Dutch Ngo Aim for Human Rights. During two days, the Turkish participants, the relatives of the disappeared and the human rights defenders, will be trained to the legal tools they can use, at the international level. To understand how these organs is necessary to struggle for truth and justice. ■

Troisième rencontre euroméditerranéenne des familles de disparus

Suite à la Conférence de Rabat qui a eu lieu en juin 2008 et conformément à son plan d'action, la FEMED avait projeté de tenir sa troisième rencontre euroméditerranéenne des familles de disparus à Istanbul en juin 2009. Malgré les recherches de financement entamées en ce sens, à l'approche du mois de juin 2009, les fonds nécessaires pour la réalisation de cette activité n'étaient toujours pas réunis. Aussi, la décision a été prise de reporter la tenue de la rencontre aux dates suivantes : 11, 12, 13 décembre 2009. Ce report a été entériné par le Conseil d'administration qui s'est réuni à Alger en juin 2009.

Du 7 au 10 octobre 2009, une délégation de la FEMED s'est rendue à Istanbul afin de préparer cet événement. Ainsi, les associations partenaires de la FEMED pour cet événement, Mères pour la paix, IHD (Ligue turque des droits de l'homme) et Yakay-der, se sont réunis afin d'échanger sur le programme et les détails logistiques de la Conférence.

Third euromed meeting of the families of the disappeared

Following the Rabat Conference which took place in June 2008 and according to its plan of actions, the FEMED had planned to hold the Third euromed meeting of the families of the disappeared in Istanbul in June 2009. Even if the FEMED looked actively for financial partners, the funds given to the FEMED in June were not enough to realize this activity. Then, the decision has been made to postpone the meeting to the following dates : December 11, 12 and 13 2009. This postponement has been approved by the Administrative Board which met in Algiers in June 2009.

From October 7 to 10 2009, a delegation of the FEMED went to Istanbul in order to prepare this event. The partners of the FEMED for this event, Mothers for peace, IHD (Turkish League of Human Rights) and Yakay-der, held a meeting in order to exchange on the program and the practicalities of the Conference. ■

Assemblée Générale

Le 14 décembre 2009 aura lieu l'Assemblée Générale de la FEMED. Cette réunion sera l'occasion pour les membres de la Fédération de se prononcer sur les demandes d'adhésion. En effet, dans la foulée de la Deuxième rencontre euroméditerranéenne des familles de disparus et lors de ces missions de terrain, la FEMED a invité toutes les associations qui y avait participé à adhérer à la FEMED. Depuis, plusieurs d'entre elles, ont soumis une demande d'adhésion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale permettra aussi aux associations membres de la FEMED d'examiner les rapports financiers et narratifs de la Fédération. Enfin, la réunion sera l'occasion pour ses participants de se pencher sur le plan d'actions de la FEMED pour les trois prochaines années.

General Assembly

On December 14 2009, the General Assembly of the FEMED will be held. This meeting will be the occasion for the members of the Federation to look into the membership requests. Within the framework of the Second Euromed meeting of the families of the disappeared and the field missions, the FEMED has invited all the associations to become member of the FEMED. Since then, many of them have submitted a membership request.

The agenda of the general assembly will also allow the members of the FEMED to adopt the narrative and financial report of the Federation. Then, the meeting will be the occasion for its participants to look into the plan of actions of the FEMED for the three next years. ■



REMERCIEMENTS

La réalisation de ce deuxième numéro de « Devoir de Vérité » n'aurait pas été possible sans le soutien des partenaires de la FEMED. En ce sens, nous tenons à remercier tout particulièrement Aim for Human Rights, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la Fondation Soros.

ACKNOWLEDGEMENTS

The realisation of this second number of « Duty of Truth » would not have been possible without the support of FEMED's partners. In this sense, we want to thank particularly Aim for Human Rights, the Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) and the Soros Foundation.



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

■ BULLETIN DE SOUTIEN

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Mail :

Je souhaite contribuer à vos activités par un don de : _____ Euros.

*Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la FEMED et de renvoyer votre bulletin à :
FEMED, 148 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris, France*

■ SUPPORT FORM

Surname and Name :

Address :

Zip Code :

City :

Country :

Phone number :

Email :

I wish to contribute to your activities by a donation of _____ Euros.

*Thank you for making your check payable to FEMED. Please send back your form to :
FEMED, 148 Faubourg Saint-Denis Street, 75010, Paris, France.*

